

BULLETIN  
DE  
*l'Académie Royale*  
*de Langue et de Littérature*  
*Françaises*



BRUXELLES  
PALAIS DES ACADEMIES

## SOMMAIRE

---

<b>Les Wallons, Shakespeare et l'Amérique</b> ( <i>Communication de M. Robert Goffin, à la séance du 13 février 1965</i> ).	7
<b>La poésie politique</b> ( <i>Communication de M<sup>me</sup> la duchesse de La Rochefoucauld, à la séance du 13 mars 1965</i> )	15
<b>Situation de la littérature française de Belgique.</b> Leçon inaugurale d'un cours en Sorbonne, par M. Robert Vivier	37
<b>Rapport sur le Prix biennal de littérature wallonne</b> ( <i>poésie</i> ), par M. Pierre Ruelle	55
<b>Rapport sur le Prix triennal de littérature française</b> ( <i>roman</i> ), par M <sup>me</sup> Maud Frère	57

### CHRONIQUE

Séances de l'Académie	65
Concours de l'Académie	65
Distinctions et hommages	66

BULLETIN  
DE  
L'ACADÉMIE ROYALE  
DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES

Tome XLIII

Année 1965

---

BULLETIN  
DE  
*l'Académie Royale*  
*de Langue et de Littérature*  
*Françaises*



BRUXELLES  
PALAIS DES ACADEMIES

# Les Wallons, Shakespeare et l'Amérique

(Communication de M. Robert Goffin, à la séance  
du 13 février)

---

Je n'ai aucune compétence particulière pour m'occuper de la chronologie sémantique du mot « wallon ». C'est à l'occasion de recherches relatives à la fondation de New York par les Wallons que j'ai eu mon attention attirée sur les conflits pour faits de religion qui se sont passés en Wallonie, vers la fin du règne de Charles-Quint et au début de celui de Philippe II.

Il va sans dire que tous les auteurs qui ont traité la question sont d'accord pour reconnaître qu'à cette époque la Wallonie comprenait les provinces wallonnes actuelles auxquelles il faut ajouter une partie du Nord de la France qui allait notamment jusqu'à Avesnes.

Pour moi, **une** des mentions les plus anciennes du mot Wallon n'appartient pas à la langue française. Elle a été employée par un auteur flamand de Damme, Jacob Van Maerland, dont l'œuvre principale est le *Spiegel Historia* et qui a dit : « Wat Waalsch is valsch is » c.à.d. « ce qui est Wallon est faux ». Mais cela date du XIII<sup>e</sup> siècle et il est établi qu'à cette époque *Waalsch* désignait le parler roman ou français du Nord.

Certains auteurs, entre autres Henry G. Bayer, proclament que le terme Wallon vient du mot Gaulois : voici ce que Bayer dit dans son livre *The Belgians First Settlers in New York*.

« Les Wallons descendent en ligne directe des anciens Belges Gaulois (peuple celtique) c'est-à-dire des habitants de l'ancienne Gaule Belgique ; et les peuplades des provinces du Sud de la Belgique furent désignées du nom de Wallons très probablement en raison de leur origine Gauloise...

... le *g* se change souvent en *W* et c'est ainsi que *Guillaume* devient *William* et *guerre*, *war* ; le *prince de Galles*, en Français, c'est *the*

*Prince of Wales* et de même le nom Gaulois a dû devenir Waalsch ou Wallon. Les Flamands et les Hollandais appellent le Wallon « Waal » et donnent à la contrée wallonne, le nom de « Waalsch » (1)

Il est bien entendu que ces propositions ne sont que des hypothèses qui attendent la sagacité du chercheur, comme devrait être vérifiée minutieusement l'opinion d'un historien hollandais qui m'a signalé que le cours d'eau hollandais *Waal*, en deça de Nimègue, s'appelait ainsi parce que c'était une rivière qui venait du pays des Wallons.

Ce qui est certain c'est que l'épée dont se servait la cavalerie du temps de Louis XII s'appelait *l'épée wallonne* et que dès l'arrivée de Charles-Quint en Espagne, il y avait des *Gardes Wallonnes*.

Mais arrivons à la période qui m'a spécialement intéressé et qui commence aux environs de 1550. Il s'agit des graves conflits pour faits de religion et d'hérésie qui se sont passés en France et en Wallonie.

C'est en 1518, peu après la parution de la thèse de Luther, que les premiers phénomènes de la Réforme se manifestent dans les Pays-Bas. Peu à peu la nouvelle doctrine religieuse va gagner du terrain aussi bien en Flandre qu'en Wallonie, et Charles-Quint arrête le principe de son Inquisition, en 1522. L'intolérance va s'installer pour un demi-siècle en Wallonie.

C'est en 1523 qu'apparaissent les Anabaptistes qui luttèrent longtemps et qui, notamment, en 1535, s'empareront de la ville de Munster en Rhénanie. Déjà les célèbres placards de Charles-Quint ont fait leur apparition. C'est ainsi qu'entre 1550 et 1562 de nombreux protestants wallons fuirent leur patrie pour s'installer en Hollande, dans le Palatinat, en Suède et en Angleterre.

C'est cette dernière émigration d'environ 100.000 artisans wallons qui rendit l'Angleterre prospère. S'il faut en croire le livre de Bayer (p. 121) plus d'un siècle avant la révocation de l'Édit de Nantes, et à Canterbury dès 1561, les Wallons

(1) Au cours du débat qui, suivant l'usage, a suivi cette communication, M. Maurice Piron directeur en exercice, a fait le point des recherches modernes en ce qui concerne l'étymologie de « wallon », et rappelé les conclusions de Jules Feller, qui a fait justice de l'explication de ce mot par « gaulois ».

s'étaient établis et une crypte de la cathédrale de Canterbury leur fut réservée.

Mais je n'oublie pas que j'ai accepté de donner quelques précisions sur l'infiltration wallonne en Angleterre, parce que mon confrère M. Piron s'était demandé comment Shakespeare avait pu utiliser le mot *Wallon* dans une de ses pièces, peu avant 1600 (1).

Il m'apparut immédiatement que c'est du côté des guerres de religion qu'il fallait trouver la solution du problème. L'histoire des Églises Wallonnes nous explique longuement ce qui se passe :

« Advinrent en la ville de Valenciennes. les premiers troubles et fâcheries pour le fait des hérésies sous le prévôt Jacques le Poyvre ».

Et il suffit de relire ce que j'ai dit dans mon livre *De Pierre Minuit aux Roosevelt* pour comprendre les événements.

« Granvelle et Marguerite de Parme avaient ordonné de museler ce mouvement intempestif des hérétiques. Berghes n'avait réussi qu'à ameuter plus encore la population par des mesures répressives. Il avait arrêté de braves commerçants et plusieurs condamnations avaient scandalisé les gens de Valenciennes.

« Le 27 avril 1562, deux personnes, Simon Franeau, sayeteur (marchand de laine) et Philippe Maillart, boulanger, comparurent et furent condamnés à être brûlés vifs comme hérétiques... ».

En 1563, les troubles séditieux reprenaient de plus belles la veille de Pâques

« un incroyable prêche calviniste tient ses assises au Mont d'Anzin et Marguerite de Parme reçoit, avec émotion, rapport que plus de 12.000 protestants ont juré de lutter contre le catholicisme, représenté par son chef Philippe II. Immédiatement elle tente de réagir et envoie là-bas le marquis de Berghes avec quatre compagnies d'ordonnance. Des placards sévères couvrent les murailles et chaque bourgeois de la ville doit prêter serment et prendre des engagements fermes de se soumettre au prescrit de l'Église Catholique.

Un branle-bas sans nom bouleverse la cité ; le 18 mai, le cinquième

---

(1) Note sur le sens de « wallon » dans Shakespeare, par M. Maurice Piron. *Bulletin de l'Académie*, tome XLII (1964), n° 3-4, pp. 177 ss.

échevin, Jean Le Mesureur, qui devait prêter serment, feint d'aller à ses affaires et disparaît pour s'installer à Sedan où plus de liberté est concédée aux citoyens en ce qui concerne l'exercice du culte. Cet acte de courage galvanise tous les hérétiques et les réactions ne se font pas attendre : des prêches de nuit ont lieu au Mont d'Anzin, aux Baillettes. A la Savelonnière, des conjurés, rentrant de Valenciennes, s'attaquent à une église, y brisent les statues et les images religieuses.

Une sorte de folie mystique s'est abattue sur la région ; après une période de calme, les sectaires se réunissent secrètement à Fontenelle où ils saccagent le Couvent, tandis qu'à Crespin, ils forcent les portes de l'abbaye et de plusieurs églises.

C'est après cet incident qu'une délégation très nombreuse de protestants de Valenciennes se rend à Cambrai pour y entretenir le Seigneur de Noircarme. Ils restent dans la cité jusqu'au 13 octobre ; puis ils retournent à Valenciennes après avoir laissé quatre mandataires, dont Vincent Resteau, « avec procure du consistoire de la religion huguenote ». Mais c'en est trop, Granvelle a été rappelé ; Philippe II n'a pas dissimulé à sa sœur Marguerite que sa clémence avait des limites. Il exige que la terreur soit appliquée d'urgence « par les inquisiteurs comme il leur appartenait par droits divins et humains » ; il ajoute que tout ce qui est arrivé est dû « à la négligence, flocheté et dissimulation des juges ».

Des jours sanglants se préparent !

Les chefs réformés eux-mêmes ont décidé de sévir. L'un d'eux écrit :

« On veut qu'à l'obstination et endurcissement de ces loups affamés nous opposions remontrances, requestes et enfin parolles, « là, où de leur côté ils ne cessent de brûler, couper têtes, bannir et « exercer leur rage en toutes façons ».

Le 2 mars 1567, le Seigneur de Noircarme, Grand Bailli, a reçu des ordres impératifs de Marguerite de Parme, et il assiège Valenciennes. Les habitants se défendent vaillamment et la nuit, sur les remparts, ils entonnent des complaintes pour se gausser des soldats de Noircarme. Après la reddition de la ville, la population est l'objet d'une répression sanguinaire ; tous les magistrats sont déposés, on tranche des têtes, on brûle, on pend, on étrangle. On compte parmi les victimes : du Brœucq, de Mons, et Peregrin de la Langre. Les pendus sont livrés pendant un jour en spectacle au peuple terrifié, puis on va exhiber les cadavres et les têtes coupées au Mont d'Anzin à l'endroit même où les prêches calvinistes se réunissaient.

A ce moment le Grand Bailli de Noircarme investit Valenciennes



d'une garnison d'Allemands et procède à des persécutions et à des bannissements. Parmi les milliers de noms que l'histoire nous a laissés, nous trouvons ceux des familles Resteau, Tricot, Lecat, Delaet ou Delattre, Rapareillée, Pattou, Le Clercq, du Fay, de la Noy, Carpentier qui préparent sans le savoir, la genèse de l'épopée américaine».

C'est alors que des milliers de protestants wallons passent à l'étranger. En Angleterre, il y aura plusieurs églises wallonnes, notamment à Londres, à Canterbury, à Norwich et à Southampton.

De même, plusieurs groupes se dirigent vers le Nord des Pays-Bas et il y aura, au début du xvii<sup>e</sup> siècle, 121 églises wallonnes en Hollande où la tradition wallonne est observée et où le prêche s'effectue en français. C'est à Leyde que se trouve le centre de l'émigration. Une des familles les plus importantes s'appelle Delanoy et, à son intervention, se fondera un Hospice qui porte sur son porche :

« On voit ici dans les ruines d'un nid délabré, un bâtiment construit par des époux sans enfants pour beaucoup de malheureux chassés de leur patrie et qui se sont établis ici paisiblement ».

Comme le précise Bayer (p. 134), il y avait à Leyde les archives d'une bibliothèque wallonne et l'église wallonne y avait été bâtie en 1584.

Examinons un moment la situation des Wallons en Angleterre. Il y eut de très nombreux exilés qui traversèrent la Manche, puisque les armées de Guillaume III comportaient des soldats wallons pour la moitié de leurs effectifs.

Les Wallons industriels firent l'apport de leur science artisanale et de leurs secrets professionnels à l'Angleterre. Ils s'installèrent dans le Sud et l'Est, et les Actes du Parlement attestent de nombreux droits de cité conférés dès 1560.

Dès la première évasion de Wallonie, les protestants établissent une église wallonne à Austin Friars et une autre à Canterbury.

Ce n'est qu'après la révocation de l'Édit de Nantes, en 1685, que les huguenots français émigreront à leur tour. Il n'y a jusqu'à cette date que des groupes wallons qui fondent des églises

réformées et les registres du temple de Threadneedle street à Londres, remontent même jusqu'en 1568.

Il ne tarda pas que des conflits violents surgirent à partir de 1580 entre les protestants. Les Wallons se trouvaient confrontés avec les Congrégationalistes, les Indépendants et les Séparatistes. Il y eut même un groupe dirigé par Robert Brown, appelé les Brownistes, qui réclamait une séparation de l'Église Anglicane.

Est-il étonnant que, dans ces conditions, Shakespeare ait connu les réactions de ce groupe turbulent de Wallons qui protestait contre la doctrine puritaine anglaise. C'est ainsi que les séparatistes Anglais pensent à l'Amérique, et de nombreux Wallons brimés retourneront à Leyde. Le Pasteur Robinson arrive, de Londres, avec un groupe et ira habiter au sein de la famille Delanoy. C'est là que murira l'idée de la colonisation d'Amérique et, au départ du Mayflower, il y aura un second bateau avec des protestants wallons de Leyde, sur lequel se trouve notamment Delanoy qui sera l'ancêtre de la famille Roosevelt.

Mais revenons au moi *Wallon*. Dans un livre de Michel Missoffe (*Les Notables d'Avesnes*) il y a la copie d'un procès-verbal de 1592 qui nous intéresse :

« Messieurs, comme j'estoie sur mon parlement pour Lille, et faire debvoir de présenter et rendre mon compte de la recepte du domaine de Landrechies, pour l'année XV<sup>e</sup>.IIII-XX<sup>e</sup> douze, est subitement survenu une mutinerie à faulte de payement en l'armée du Roy, nostre Sire, sur la frontière de France, joindant les pays de Haynaut et Cambresis de deux régiments d'infanterie wallonne des Seigneurs Comtes de Bossut et Barbanson et le régiment de Capachouca italyans...».

... Le nombre de ces amutinez y acroit journallement de plus, et bien est à craindre que le demeurant des walons se y joindront».

Et nous voici au cœur de la question. Il y avait déjà une ou deux générations de Wallons qui s'étaient expatriés depuis 1563, date de la fondation du Synode des Églises Wallonnes des provinces d'Artois, Flandre, Brabant et Hainaut. Ceux qui étaient en Hollande essayaient de s'adapter, tandis que certains, plus aventureux, désiraient chercher fortune en Amérique. C'est alors que des Wallons réfugiés à Amsterdam remirent en 1621,

à l'Ambassadeur Carleton, une requête appelée, par les Anglais et les Américains, « Walloon Round Robbin », pour solliciter l'autorisation de s'établir en Virginie avec la condition de pouvoir utiliser leur propre langue.

La requête avait été rédigée par Jesse de Forest, Wallon originaire d'Avesnes qui, après différentes difficultés avait fui en Hollande avec sa famille. Les noms sont significatifs : Broque, Champion, Censier, Catoir, Cornille, Damont, De Gendre, De Carpentier, De Trou, Fourdrin, Framerie, Gaulois, Mousnier de la Montagne.

La pétition fut refusée. Les Directeurs de la Virginia Company firent valoir qu'ils ne voyaient pas d'inconvénient à recevoir 300 Wallons mais ils ne décidaient de les accepter que si ceux-ci ne formaient pas un groupe homogène, et acceptaient de s'éparpiller.

Les Wallons refusèrent et sollicitèrent alors de partir, par une pétition qu'ils envoyèrent à la West Indie Company de Hollande. Et c'est ainsi que nous savons que les Wallons furent les premiers fondateurs de la Nouvelle-Amsterdam qui allait devenir New-York. Cette vérité nous a été révélée par un historien hollandais Nicolas Van Wassenaer qui dit dans son « Historish Verhael », en avril 1624, « que la Compagnie des Indes de l'Ouest a équipé au printemps un vaisseau de 260 tonnes appelé le *Nieuw Nederland* dont Cornelius Jacob Mey de Hoorn est le capitaine avec une compagnie de 30 familles, presque toutes wallonnes, pour établir une colonie en Nouvelle Néerlande ».

Mais en voilà assez, qu'il me suffise d'ajouter que la première église de New-York fut une église wallonne, actuellement transplantée et qui se trouve encore à la 5<sup>e</sup> Avenue, près de la Rockefeller Piazza, et que les registres ont été conservés intacts avec les noms des Wallons et de leurs descendants.

Pour la bonne bouche, laissez-moi vous citer la lettre que le premier pasteur wallon Jonas Michaelius, descendant d'un Wallon Michel, écrivait à l'administration hollandaise en 1628 :

« Les Wallons et les Français n'ont pas de service le dimanche, sauf en néerlandais, car ceux qui ne peuvent pas parler cette langue sont rares. Quelques Wallons rentrent en Europe... Cependant

j'ai procédé à la cérémonie de la Sainte-Cène en français et selon la coutume française, après un sermon que j'avais préalablement écrit car je ne suis pas assez certain de moi pour improviser en cette langue».

Il faudrait pour vous donner les éléments les plus importants de cette histoire vous expliquer l'évolution des noms wallons en Hollande et en Amérique, vous raconter l'histoire de Pierre Minuit, originaire d'Ohain, premier gouverneur de New York, et, surtout, comment je suis parvenu à établir que Roosevelt, dont on avait vainement cherché l'origine en Hollande, est en réalité un nom qui fut attribué à un Wallon appelé Martin. Je crois que cette thèse a été acceptée par la famille Roosevelt elle-même puisqu'à son dernier voyage en Europe, Madame Roosevelt se rendit à Tournai et à Lille, pour retrouver le berceau de ses ancêtres ! Mais je vous en parlerai un autre jour.

En tout cas, il est intéressant de savoir qu'en 1924, on inaugura à New York un monument du tricentenaire, sur lequel se trouve l'inscription suivante :

En mémoire des Colons Wallons qui  
vinrent en Amérique avec le  
Nieuw Nederland sous l'inspiration  
de Jesse de Forest d'Avesne  
Dans le Comté de Hainaut  
une des XVII provinces

Et pour finir, rappelons la déclaration du gouverneur de New-York décrétant que « la première colonie envoyée par la Compagnie des Indes Occidentales, mandatée elle-même par le gouvernement des Pays-Bas, pour établir des postes en Nouvelle Néerlande, atteignit la rivière Hudson au mois de mai 1624, la dite colonie consistant en trente-deux familles, surtout wallonnes ».

C'est ainsi que fut fêté le tricentenaire d'une date où les Wallons abordèrent dans le nouveau monde pour fonder une ville dont le premier gouverneur fut le Wallon Pierre Minuit.

# La poésie politique en France

(Communication de M<sup>me</sup> la duchesse de La Rochefoucauld,  
à la séance du 13 mars 1965)

---

Platon chassait les poètes de la République. St Augustin assure que c'est parce que leurs fables pleines de récits peu flatteurs retiraient aux dieux le respect. D'autres prétendent que les philosophes tenaient à garder la première place. Quoiqu'il en soit, voilà deux mots, *Poésie, politique*, deux ordres d'idées qui ne semblent point faits pour être associés. Ils l'ont été cependant aux mauvais jours de l'histoire assez fréquemment, bien que tous les poètes, c'est évident, n'aient pas écrit sur la politique et qu'aucun n'ait traité ce thème exclusivement.

Précisons notre sujet. Il ne s'agit pas d'évoquer les hommes politiques ayant taquiné la muse, comme récemment encore Aimé Césaire, le député noir de la Guadeloupe. Il ne s'agit pas de poésie historique, (la *Franciade* de Ronsard ou la *Henriade* de Voltaire), de poésie chauvine (nous laisserons de côté Déroulède), il s'agit vraiment de poésie politique, de la politique vue par les poètes, et ce sera souvent — pourquoi ne pas l'avouer tout de suite ? — la critique du pouvoir. Bref, la politique étant, dit-on « l'art de gouverner », c'est le jugement des poètes sur la manière de gouverner la France qui retiendra notre attention.

\*  
\* \*

M. M., quand on associe à la poésie l'idée politique, c'est aux pamphlétaires qu'on pense d'abord. Vous connaissez les quatrains faciles qui couraient les ruelles au début du xvii<sup>e</sup> siècle :

Un vent de fronde  
Souffle ce matin  
Je crois qu'il gronde  
Contre le Mazarin.

(Bien souvent les chansonniers ont ridiculisé au cours des ans les gens au pouvoir, les ministres, en couplets plus ou moins rimés, sans prétendre figurer dans la catégorie des fils d'Apollon).

On songe ensuite à des pièces, célèbres en leur époque, mais qui aujourd'hui paraissent ennuyeuses comme les *Messéniennes* patriotiques de Casimir Delavigne écrites après la chute de Napoléon, ou les *Iambes* d'Auguste Barbier qui peignit la misère du peuple anglais dans *Lazare*, celle des Italiens dans *Il pianto* et surtout les vices de son époque dans la *Cavale*. Tout ceci figure dans les manuels scolaires, mais ne nous intéresse plus beaucoup.

Parmi les vrais poètes — que nous aimons — il y en a davantage qu'on ne se l'imagine à première vue, que la chose publique a passionnés. Chacun citera aussitôt Victor Hugo, le Victor Hugo des *Châtiments*. Il y en a bien d'autres — et notamment son contemporain Gérard de Nerval. Le doux Gérard de Nerval, l'auteur du *Prince d'Aquitaine*, le *veuf*, l'*inconsolé*, qui l'aurait cru, a pris part à des conciliabules politiques (ceux du *Petit Cénacle*), à des manifestations qui l'ont conduit à Ste Pélagie. Il a apostrophé avec verve les députés de son temps. Écoutez les *Adieux* qu'il adresse à la Chambre de 1830.

Votre insupportable éloquence  
 Neuf mois nous fit gémir assez.  
 Il était bien temps que la France  
 Vit tous ses sauveurs enfoncés.  
 Allez-vous-en, vieux mandataires,  
 Allez-vous-en, chacun chez vous !  
 Vous avez pris toutes les places ;  
 Après vous il ne reste rien,  
 . . . . .  
 Allez-vous-en, etc...  
 . . . . .  
 Brave Dupont, bon Lafayette,  
 Un tel refrain n'est pas pour vous.

Ajoutons que ce n'est pas par désespoir politique que Gérard de Nerval s'est pendu, — et que la critique des vrais poètes à l'égard des « gouvernants » n'a pas commencé au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle existe depuis fort longtemps. Sans doute, il y eut parfois,

parmi les favoris des Muses, des courtisans du pouvoir, des laudateurs capables de s'écrier — remarquons qu'il s'agissait de Louis XIV — comme Perrault en pleine académie :

Que l'on peut comparer sans crainte d'être injuste  
Le siècle de Louis au beau siècle d'Auguste.

Il y en a même eu — en des temps lointains, c'était un métier d'être poète, ne l'oublions pas — qui furent rétribués pour leurs éloges et qui réclamaient leurs gages comme Colin Muset au XIII<sup>e</sup> siècle :

Sire... j'ai viélé  
Devant vous  
Si ne m'avez rien donné  
Ne me gages acquitté.  
C'est vilenie.

car les seigneurs payaient leurs troubadours. Plus tard, les poèmes dédicacés au Roi ne furent pas sans doute ceux qui rapportaient le moins. Il arrivait cependant des incidents. Certain poète et le plus sévère d'entre eux (sous le rapport de la prosodie, du beau langage), Malherbe, suivant qu'il recevait ou ne recevait pas gratification ou pension, passait de l'éloge à la critique du roi Henri III. Ainsi lui dédiait-il en 1586 son poème *Les Larmes de St-Pierre*, l'invoquant, le peignant un peu comme un saint :

Henri de qui les yeux et l'image sacrée  
Font un visage d'or à cette âge ferrée  
Ne refuse à mes vœux un favorable appui.

mais un peu plus tard il voyait en lui un roi fainéant, perdu de volupté, laissant à ses flatteurs le soin de ses provinces. Il allait jusqu'à terminer sa diatribe par cette affirmation de lèse-majesté :

... si la vérité se peut dire sans crime  
C'est avecque plaisir qu'on survit à sa mort.

Notons que ses vers de *nécessité*, comme Malherbe disait lui-même, ne sont pas les moins beaux, et rappelons que les vers se vendaient à l'époque 2 francs le cent s'ils étaient courts, 3 francs les alexandrins, aux protecteurs haut placés.

Nous négligerons ces pensionnés versatiles, opportunistes, pour nous attacher à une poésie moins... impure, à des esprits plus indépendants. Le thème politique revêt d'ailleurs des aspects extrêmement variés et apparaît tôt dans la poésie française.

\*  
\* \*

Dès le commencement de la féodalité, le pouvoir suprême, celui du Roi est attaqué. Jadis, la royauté carolingienne avait été honorée dans la chanson de Roland, en la personne de Charlemagne. Vers le XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, dans des chansons de geste consacrées aux Seigneurs Ogier le Danois, Renaud de Montauban, Gérard de Roussillon, on la voit soudain tournée en dérision et le clergé peint sous des couleurs peu favorables ; il s'agit en effet de louer le baron, le seigneur féodal, seul valeureux.

A la même époque, les *fableaux*, récits satiriques, prennent à partie les évêques puissants, les moines trop riches, puis des *ysopets*, fables dans la manière d'Esopé, sont composés contre le Roi et contre le Parlement. Enfin, la *tenson*, poésie écrite sous forme de discussion, traite parfois aussi de politique. Ces pièces écrites en vieux français sont d'une lecture difficile. Il nous faut cependant commencer notre historique en plein moyen-âge, quand paraît le Roman de la Rose, car un de ses auteurs, Jean de Meung (mort en 1305) y discute les origines de la société, du pouvoir, de la propriété. Ce poète marque déjà une certaine inclination pour le collectivisme, le communisme, et s'inspirant du fait que le soleil luit pour tous, il écrit :

Ce que commun était devant  
Comme le soleil et le vent  
Certains par convoitise se l'approprièrent...

Proud'hon ne s'exprimera pas différemment sur le fond de la question, six cents ans plus tard, lorsqu'il jettera son apostrophe fameuse : « la propriété, c'est le vol ». Aussi discutable que l'origine de la propriété paraît à notre poète médiéval, le fondement de la royauté. Son opinion à ce sujet préfigure le vers de Voltaire :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.



Pour Jean de Meung, celui qui fut roi (celui qui fut « élu », dit-il, détail à noter) c'est le plus *ossu*, le plus *corsu*, le *graignor* — c'est-à-dire le plus grand le plus grand n'étant d'ailleurs qu'un *grant vilain*.

Que fait en somme Jean de Meung, six cent cinquante ans avant ce jour, sinon saper la base du pouvoir royal, nier son origine divine ? Il constate ou croit constater l'origine humaine du pouvoir royal ; plus tard la Révolution française ne fera pas autre chose, elle ne reconnaîtra pas que « tout pouvoir vient de Dieu », elle proclamera le peuple souverain en lui donnant le droit de s'investir lui-même de ce pouvoir ou d'en investir ses élus — mais Jean de Meung, en somme, avait établi déjà les principes de la démocratie moderne. Ajoutons que Jean de Meung comme Proud'hon, était antiféministe. Ses moqueries peinèrent et choquèrent Christine de Pisan, fille de l'astrologue du roi Charles V, la première femme qui vécut de sa plume. Elle répondit de sa belle encre à son adversaire. Notons que Christine de Pisan, qui chanta l'amour, consacra un poème à Jeanne d'Arc, *la Ditié de Jeanne d'Arc*, où elle considère que sa mission guerrière est divine :

N'apercevez-vous gent aveugle  
Que Dieu a icy la main mise ?

Le poète Alain Chartier qui fut, pendant son sommeil, baisé aux lèvres par la reine Marguerite d'Ecosse, voulant honorer « cette précieuse bouche de laquelle sont issus tant de bons mots et vertueuses sentences », Alain Chartier, l'auteur de *la Belle Dame sans merci*, s'occupa aussi de politique. En 1422, pendant la guerre de Cent ans, sept ans avant l'intervention de Jeanne d'Arc, il publie un *quadrilogue invectif*. Qui est responsable des malheurs du royaume ? le chevalier, le peuple, le clergé se défendent devant la France, et s'accusent mutuellement. Alain Chartier, favorable au peuple, fait dire — au xv<sup>e</sup> siècle — à celui-ci : « Ils vivent de moi (les deux autres ordres), je meurs pour eux ».

Le xvi<sup>e</sup> siècle fut un temps propre à inspirer la muse des poètes politiques. Les guerres de religion entre catholiques et protes-

tants avaient commencé vers 1560 avec la conspiration d'Amboise. En 1593, quatre ans après l'assassinat d'Henri III, dernier des Valois, la France est encore déchirée entre les partisans de la Ligue menée par les Guise alliés de Philippe II d'Espagne et ceux du roi Henri IV qui a mis le siège devant Paris. Les États-Généraux viennent en vain de se tenir. Un groupe de poètes et de prosateurs va tenter, par l'ironie, de mettre fin à ces divisions intestines. Leur œuvre satirique — qu'ont composée des personnages divers, le curé Gillot, le chanoine Pierre Leroy, l'avocat Rapin, le professeur Jean Passerat, le médecin Florent Chrestien et plus spécialement le juris consulte Pierre Pithou — prendra pour titre *La Satire Ménippée* en souvenir de Varron, romain qui oscilla toute sa vie entre César et Pompée et qui lui-même imitait un philosophe cynique Ménippe de Gadara, moraliste en vers, 250 ans avant J.-C.

On trouve dans les treize morceaux qui constituent la *Satire Ménippée* une virulente critique des mœurs politiques du temps. C'est, en résumé, la parodie des États-Généraux de 1593 ; tous les personnages importants y sont passés en revue, les auteurs dépeignent l'intrigue cauteleuse du duc de Mayenne qui désirait le trône et l'intrusion des Italiens et Espagnols dans les affaires de France. Ces derniers, sous l'impulsion de Philippe II, avaient tenté aux États de 1593 d'écarter Henri de Navarre (Henri IV) non encore maître de la capitale, mais les États s'étaient séparés sans prendre de décision, quoique les cahiers de revendications réclamaient l'élection d'un roi catholique et français, ainsi d'ailleurs que le maintien des libertés provinciales et naturellement la diminution des impôts. La *Satire Ménippée* qui vient après des ouvrages précédents assez semblables composés à plusieurs comme la *Critique papale* est une œuvre plus importante, plus sérieuse que la suite des pamphlets du xvi<sup>e</sup> siècle, puisque s'élevant au-dessus des injures aux personnes, elle entreprend la discussion des principes. Elle se prononce en effet pour la loi salique, pour la théorie du gouvernement de droit divin et pour l'inviolabilité royale. Ce sont, ce qu'on pourrait appeler des « idées modérées ». Ce ne sont plus celles de Jean de Meung.

Dans un morceau intitulé *L'Ordre tenu pour les séances*, les auteurs de la Satire font parler successivement les représentants des trois ordres, noblesse, clergé, tiers état, le tout se terminant par une dispute assez verte entre deux dames. Un « Monsieur d'Aubray » représente le tiers-état, il soutient Henri IV, prince français, il attaque les lorrains, le parti de Mayenne (M. le Lieutenant) qui postule la couronne à la place d'Henri IV, il se moque de leurs échecs et proclame bien haut :

Messieurs les Princes Lorrains,  
 Vous êtes faibles de reins,  
 Pour la Couronne débattre :  
 Vous vous faites toujours battre !

. . . . .

Nulle force ne s'égale  
 A la puissance Royale.

. . . . .

Quittez donc au Navarrois  
 Le Couronne de nos Rois.

. . . . .

Nos Rois, du Ciel ordonnés,  
 Naissent toujours couronnés !  
 Le vrai Français ne se range  
 A Roi ni à Prince estrange.

Pour en finir avec la Satire Ménippée, qui parut en 1594, disons que les auteurs devant des procès célèbres, prêtent aux Chefs de la Ligue des aveux spontanés, mais ici ce n'est pas le penthotal, c'est l'orgueil et l'impudence qui les poussent à dévoiler leur propre infamie.

\*  
 \* \*

Dans le même temps, deux protestants grands poètes, écrivaient sur la politique : Guillaume du Bartas et Agrippa d'Aubigné. Guillaume du Bartas, dans une période troublée, s'adressant à la France, voit au ciel, avant les soucoupes volantes et les satellites, des phénomènes menaçants propres à faire réfléchir les méchants :

Que ne fais-tu proffit, ô frénétique France,  
 Des signes dont le ciel t'appelle à repentancé ?  
 Peut-tu voir d'un œil sec ce feu prodigieux,  
 Qui nous rend chaque soir effroyables les cieux,  
 Cet astre chevelu qui menace la terre  
 De peste, guerre, faim, trois pointes du tonnerre,  
 Qu'en sa plus grande fureur Dieu foudroye sur nous ?  
 Mais, las ! que peut du ciel le désarmé courroux  
 Puisque tant de durs fléaux, qui te ployent l'eschine  
 N'arrachent un soupir de ta dure poitrine ?  
 Ton sang est ta boisson, ta faim ne te repaist  
 Que de ta propre chair...

Même note chez Agrippa d'Aubigné dont les *Tragiques*, œuvre admirable, furent composés sur une période assez longue, puisque dans le I<sup>er</sup> livre : *Les Misères*, on trouve des allusions à la troisième guerre de religion de 1577 et que le livre VII, le dernier, fut écrit environ 1600 et publié en 1616. Les titres des chapitres : *Les Misères*, les *Fers*, les *Vengeances*, donnent le ton de l'ouvrage et bien des vers en sont d'ailleurs fameux par l'horreur qui s'en dégage. La force du langage, l'invective, la peinture réaliste font, du long poème d'Agrippa d'Aubigné un classique — assez romantique. D'Aubigné, rappelons-le, est le disciple de Ronsard, qui avait lui-même écrit les *Discours sur les Misères du Temps* (1) dont un passage est resté célèbre :

Voyant le laboureur tout pensif et tout morne  
 L'un traîner en pleurant sa vache par la corne  
 L'autre porter au col ses enfants et son lit  
 Je m'enfermai trois jours, refrigné de dépit  
 Et prenant le papier et l'encre de colère  
 De ce temps malheureux, j'écrivis la misère.

Après Ronsard, Agrippa d'Aubigné, protestant nourri de la Bible et du lyrisme hébreux, s'en prend dans les *Tragiques* à tous ceux qui font le malheur de la France, aux rois indignes, « du troupeau domestique, loups sanguinaires » aux financiers, aux justiciers exacteurs, mais c'est surtout la guerre — la guerre civile religieuse qu'il condamne, et on le comprend quand on se

(1) Épître à un prédicantereau de Genève.

souvent que la seconde moitié du xvi<sup>e</sup> siècle ne comporte pas moins de huit guerres de religion.

Je pourrai citer la description d'un épisode où le malheur des paysans affamés, torturés et assassinés est peint avec un terrible relief. J'écarte ce morceau pénible qui se termine par la comparaison du pays avec le corps d'un enfant mort :

Ce corps séché, retrait  
De la France qui meurt fut un autre portrait.

Mais voici la peinture remarquable de la guerre civile :

Je veux peindre la France, une mère affligée  
Qui est entre ses bras de deux enfants chargée ;  
Le plus fort, orgueilleux, empoigne les deux bouts  
Des tétons nourriciers, puis à force de coups  
D'ongles, de poings, de pieds, il brise le partage  
Dont nature donne à son besson l'usage :

La bataille est atroce sur le sein de la France :

Adonc se perd le lait, le suc de sa poitrine ;  
Puis, aux derniers aboys de sa propre ruine,  
Elle dit : « Vous avez, félons, ensanglanté  
Le sein qui vous nourrit et qui vous a porté ;  
Or vivez de venin, sanglante géniture ;  
Je n'ay plus que du sang pour vostre nourriture ».

Enfin, Agrippa d'Aubigné, en un passage tout à fait politique, menace Henri IV dont les convictions religieuses subirent, comme on le sait, quelques fluctuations et l'adjure de ne pas tomber dans la tyrannie.

Jadis nos Rois anciens, vrais pères et vrais Rois,  
Nourrissons de la France, en faisant quelquefois  
Le tour de leur pays, en diverses contrées,  
Faisaient par les cités de superbes entrées,  
Chacun s'égoussait, on savait bien pourquoi :  
Les enfants de quatre ans criaient : Vive le Roy.

. . . . .

Nos tyrans aujourd'hui entrent d'une autre sorte ;  
La ville qui les voit a visage de morte.

. . . . .

Henry, qui tous les jours va prodiguant ta vie  
 Pour remettre le règne, ôter la tyrannie.

. . . . .  
 Souviens-toi quelque jour combien sont ignorants  
 Ceux qui, pour être Rois, veulent ôter tyrans.

\* \* \*

Au xvii<sup>e</sup> siècle, les mœurs se polissent, la littérature change d'aspect.

C'est maintenant chez les grands tragiques français, Corneille, Racine, chez le fabuliste La Fontaine qu'il nous faut chercher la poésie politique.

La Fontaine, faiseur de fables, comme plus anciennement Clément Marot, (lequel s'était plaint dans un *Enfer* de la justice du temps) est un moraliste. Si, comme le dira plus tard d'Alembert, la politique est une morale supérieure, ce genre de morale n'a pas été négligé par l'auteur du Loup et du Renard. Ayant constaté l'habileté efficace du renard, La Fontaine se prononce ailleurs cependant (Quel enfant n'en a été choqué?) pour la force, pour la politique nietzschéenne du loup et s'écrit quand celui-ci a attaqué et emporté l'agneau :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Nous trouverons une condamnation de la dictature dans « les grenouilles qui demandent un Roi » et d'une manière générale celle des mœurs de la Cour, par exemple lorsque le fabuliste peint le loup qui daube au coucher du Roi sur son camarade absent, le renard.

Souvent La Fontaine donne au lion un pouvoir majestueux qui fait penser à Louis XIV ; parfois, comme à l'occasion des « animaux malades de la peste », sa critique de la justice gouvernementale est vive. (Taine voyait dans le lion un politique achevé resté tyran et devenu hypocrite, et André Siegfried a fait une édition commentée des fables politiques de La Fontaine).

Chez Corneille, les personnages ont mérité de donner leur nom à une forme de vertu ou d'héroïsme. Honneur du *Cid*, patriotisme d'*Horace*, clémence d'*Auguste* dans *Cinna*, sacrifice

à l'idéal divin fait par *Polyeucte*, ces remarquables qualités de l'âme cornélienne ont été sans doute le motif qui faisait dire à Napoléon, lequel aimait le courage, le civisme et la grandeur : « Si Corneille avait vécu de mon temps je l'aurais fait prince ».

Chez Racine, nous trouvons dans son unique Comédie *Les Plaideurs* la condamnation des « procès » si fréquents à l'époque et nous voyons dans la tragédie de Britannicus où rugit le terrible Néron, ou dans celle de la cruelle Athalie, l'apologie par contraste, du prince juste cher à Bossuet.

Passons au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Que dirons-nous de Voltaire qui débute par des épigrammes contre le Régent, pendant la minorité de Louis XV, ce qui lui valut quelques mois d'emprisonnement à la Bastille, et finit poète national, dans une sorte d'apothéose ? Ce n'est pas cependant dans le domaine de la poésie que l'œuvre du patriarche de Ferney a été retenue par la postérité. Pour citer quelques vers d'une de ses tragédies au style glacé, remarquons qu'il fait dire à Zaire nourrie dans l'islamisme chez les Sarrazins :

J'eusse été ... près du Cange, esclave des faux dieux  
Chrétienne dans Paris, musulmane en ces lieux.

position spirituelle qui évoque Bonaparte en Égypte et l'intention qu'on prête à celui-ci de devenir mahométan...

\*  
\* \*

C'est à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la plume de l'élégiaque André Chénier, que nous trouvons les premières imprécations contre les excès de la Révolution française. Ce poète charmant fut aussi un vigoureux polémiste. Qu'on en juge par les accents que le régime — dit de la Terreur — lui inspira :

Mourir sans vider son carquois !  
Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange  
Ces bourreaux barbouilleurs de lois  
O ma plume, fiel, bile, horreur, dieux de ma vie  
Par vous seuls je respire encor !

On sait qu'André Chénier monta sur l'échafaud le 7 Thermidor

au II (le 25 Juillet 1794), deux jours avant la chute de Robespierre.

\*  
\* \*

Avec Lamartine, au XIX<sup>e</sup> siècle, apparaît, en poésie, une nouvelle idée politique, celle de la citoyenneté du monde, pour emprunter l'expression que le jeune américain Garry Davis avait jadis mise à la mode en s'enfermant au Palais de Chaillot, en Décembre 1948, lors d'une session de l'Assemblée des Nations Unies.

Lamartine, en effet, s'écrie en 1841 dans la *Marseillaise de la paix* :

Nations, mot pompeux pour dire barbarie...  
Je suis concitoyen de toute âme qui pense...

Ce Citoyen de la Planète fut mêlé à la vie politique de son pays, puisqu'en 1848, par son *Histoire des Girondises* et sa campagne de banquets il provoqua la révolution de Février, ce qui lui valut une popularité certaine et une place éphémère dans le gouvernement provisoire. Il eut aussi ce mot fameux de politicien poète : « Je siège au plafond ».

Dans les *Messéniennes*, Casimir Delavigne a chanté la patrie, la liberté et Béranger s'est fait dans ses *chansons* l'interprète de la bourgeoisie libérale : nous nous devons de citer ces deux poètes nationalistes, le second ayant joué un rôle dans la révolution de 1848.

1848 fut d'ailleurs une année où la politique agita singulièrement les poètes. Leconte de l'Isle fut envoyé par le « Club des Clubs » en Bretagne pour proner l'évangile humanitaire aux masses. Il avait adhéré au mouvement phalanstérien de Fourier, à la *Démocratie pacifique*. Il y avait trouvé momentanément une situation, un gagne-pain, après avoir quitté l'Île Bourbon où son père avait des propriétés et était loueur de noirs. Leconte de l'Isle participa à la ruine de sa famille en signant, premier des créoles, un manifeste contre l'esclavage. Par la suite, Napoléon III lui accorda généreusement une pension de 6000 francs



par an. Il reste de cette période politique d'assez mauvais poèmes qui n'ont pas été réunis avec les chefs d'œuvres *Poèmes antiques*, *Poèmes barbares*.

A la même époque, Baudelaire écrit dans le *Salut Public*, qui n'eut que deux numéros. Il vend ce journal en blouse blanche et cravate rouge dans les rues. Il a même fait le coup de feu (dit-il) sur les barricades et ceci, bien qu'à l'origine de sa carrière il ait avoué son peu de goût pour la république (et la démocratie) sans doute parce qu'il y voyait une ennemie du luxe et des arts. Par la suite il se moqua en dandy de la Révolution et nota : « 1848 ne fut charmant que par l'excès même du ridicule ».

Victor Hugo, son contemporain, mais qui devait vivre jusqu'en 1885, est assurément un poète politique. Lorsque Napoléon III prendra le pouvoir par le coup d'état du 2 Décembre 1851, Hugo s'exilera volontairement à Guernesey et de là s'élèveront les terribles invectives des *Châtiments*, chef d'œuvre du pamphlet, éloge de la liberté, et même, hélas ! incitation au meurtre, car — à propos de Napoléon III, on y lit ce vers :

Tu peux tuer cet homme avec tranquillité.

ordre d'exécuter dont les régicides, ainsi que Maxime du Camp le fait remarquer dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle*, se sont emparés. Victor Hugo avait cependant toujours prêché l'abolition de la peine de mort.

L'amour de la France, sa défense contre ses ennemis de l'extérieur ont aussi inspiré l'auteur de *L'année Terrible* :

Personne pour toi. Tous sont d'accord.

.....

Hélas ! qu'as-tu donc fait aux nations ? Tu vins  
Vers celles qui pleuraient avec ces mots divins,  
Joie et paix ! — Tu criais : — Espérance ! allégresse !  
Sois puissante, Amérique, et, toi, sois libre, ô Grèce !  
L'Italie était grande : elle doit l'être encor.

Tu donnas à celle-ci ton or,

A celle-là ton sang, à toutes la lumière.

Tu défendis le droit des hommes,

.....

Ah ! je voudrais,  
 Je voudrais n'être pas Français pour pouvoir dire  
 Que je te choisis, France, et que, dans ton martyre,  
 Je te proclame, toi que ronge le vautour,  
 Ma patrie et ma gloire et mon unique amour !

Enfin, on évoquera encore souvent, car elle s'appliquera en des temps divers à chaque pays, la sévère apostrophe de Ruy Blas aux ministres cupides d'Espagne :

O ministres intègres  
 O conseillers vertueux ! voilà votre façon  
 De servir, serviteurs qui pillez la maison  
 . . . . .  
 Donc vous n'avez ici pas d'autres intérêts  
 Que remplir votre poche et vous enfuir après !

\*  
 \* \*  
 \*

Et les femmes, qui sont parfois de grands poètes, n'ont-elles rien écrit sur la politique ?

Précisément — nous sommes arrivés maintenant à la guerre de 1870-1871 et à la Commune — une héroïne célèbre de l'époque, Louise Michel a non seulement inspiré Hugo et Verlaine, mais nous connaissons d'elle grâce à Edith Thomas quelques vers cités dans « *Les Pétoleuses* » (où l'auteur détruit d'ailleurs la légende des femmes incendiaires des monuments de Paris, aucune femme n'ayant fait l'objet d'une action judiciaire).

Puisqu'il faut des combats, puisque l'on veut la guerre  
 Peuples, le front courbé, plus tristes que la mort  
 C'est contre les tyrans qu'ensemble il faut la faire  
 Bonaparte et Guillaume auront le même sort.

Et voici les vers que Victor Hugo lui adresse de Bruxelles :

Ayant vu le massacre immense, le combat,  
 Le peuple sur sa croix, Paris sur son grabat,  
 La pitié formidable était dans tes paroles.  
 Tu faisais ce que font les grandes âmes folles.  
 Et, lasse de lutter, de rêver, de souffrir,  
 Tu disais : « J'ai tué », car tu voulais mourir... »

Verlaine en 1886 rappellera le nom de Louise Michel, dans une sorte de ballade qu'il lui dédie et où il évoque pêle-mêle d'autres vaillantes :

Madame et Pauline Roland,  
Charlotte, Théroigne, Lucile,  
Presque Jeanne d'Arc, étoilant  
Le front de la foule imbécile,  
Nom des cieus, cœur divin qu'exile  
Cette espèce de moins que rien  
France bourgeoise au dos facile  
Louise Michel est très bien...

Verlaine, qui avait jadis écrit un poème pour la naissance du Prince impérial, était ami de Blanqui, Vallès, Louise Michel et d'Eugène Vermersch dont il préfaça le livre révolté « L'Infamie Humaine ». Poète politique, il assimile ses confrères — révoltés — aux communards. En 1867 il écrit *Les Poètes* :

Nous allons étouffant mal une plainte sourde,  
Nous allons au hasard du soir et du chemin  
Comme les meurtriers et comme les infâmes...

et en 1895, *Mort !*

Les Armes ont tu leurs ordres en attendant  
De vibrer à nouveau dans les mains admirables  
Ou scélérates, et, tristes, le bras pendant  
Nous allons, mal rêveurs, dans le vague des Fables.

. . . . .

Ce dernier poème parut dans la Revue Rouge en Janvier 1896 quelques jours après la mort du poète survenue le 8 Janvier.

\* \* \*

En 1886, son ami Arthur Rimbaud, qui célébra aussi les femmes insurgées, Arthur Rimbaud le révolté, le visionnaire, avait perçu en une affreuse hallucination politique, un monde de pays ensanglantés, des continents qu'il voua à la disparition.

Illustrant sa fameuse prophétie « Voici venir le temps des assassins », le poème *Vertige* exprime une sorte de pacifisme violent et confus, semble annoncer la destruction nucléaire :

Qu'est-ce pour nous, mon cœur, que les nappes de sang  
Et de braise, et mille meurtres, et les longs cris  
De rage, sanglots de tout enfer renversant  
Tout ordre ; et l'Aquillon encor sur les débris.

. . . . .

Industriels, princes, sénats :  
Périssez ! Puissance, justice, histoire : à bas !  
Ce nous est dû. Le sang ! le sang ! la flamme d'or !

Tout à la guerre, à la vengeance, à la terreur.  
Mon esprit ! tournons dans la morsure ! Ah ! passez,  
Républiques de ce monde ! Des empereurs,  
Des régiments, des colons, des peuples ! assez !

. . . . .

Europe, Asie, Amérique, disparaissent.  
Notre marche vengeresse a tout occupé,  
Cités et campagnes ! — Nous serons écrasés !  
Les volcans sauteront ! Et l'Océan frappé...

\* \* \*

La poésie politique semblait avoir pris fin avec le xix<sup>e</sup> siècle : elle subit du moins une longue éclipse.

Avec St Georges de Bouhélier, le mouvement naturiste fit cependant paraître, en 1897, sous la bonne Troisième République, encore un peu quarante huitarde, un « manifeste civique ». En voici un passage :

« Nous voulons participer au tourbillonnement des énergies naturelles, fêter la joie de l'homme et des choses, glorifier enfin le travail et faire notre devoir de citoyens » (1).

Près de cinquante ans plus tard, St Georges de Bouhélier, qui avait toujours eu le dessein de faire une poésie populaire, accessible aux masses, a traduit, en mots simples, sous une forme parfaite, celle de la ballade, et avec une émotion discrète autant qu'intense, sa douleur de voir Paris livré à l'occupant. Dans *Ballade à mon vieux Paris*, il parcourt tous les quartiers de Paris,

(1) Cité par Henri Clouard.

va de Montmartre à St-Denis, répétant à la fin de chaque strophe : *Paris! Paris! Que j'ai de peine...*

La dernière guerre a, d'autre part, vu renaître la poésie politique sous une forme différente, inconnue en France, la forme clandestine. Nous ne connaissions auparavant de manifestes pour la libération que chez les peuples opprimés comme la Pologne, dont le martyre fut chanté par Mickiewicz, et aussi par P. Claudel, vers 1920, dans un passage de la *Cantate à trois voix* qui peint de la manière singulièrement expressive particulière au grand poète, la malheureuse situation de la patrie de Chopin.

En France, la résistance a heureusement, si l'on ose dire, inspiré les poètes. Les fameux poèmes, sur la *Liberté*, (*une seule pensée*), d'Eluard et la *Rose et le Réséda* d'Aragon, célébrant les deux martyrs, (*Celui qui croyait au ciel, celui qui n'y croyait pas*) sont entrés dans toutes les mémoires. Je rappellerai seulement que la *Rose et le Réséda* sont dédiés à G. Peri et à Estienne d'Orves.

Pendant l'occupation de la France se sont élevées d'autres jeunes voix éloqu岸tes en faveur de la liberté et nous nous en voudrions de ne pas citer Pierre Emmanuel qui a fait une description vraiment bouleversante des mains du tyran qui « fixe leur blancheur funèbre et que le sang des autres soulève jusqu'au regard de Dieu qui juge ». Pierre Emmanuel s'est adressé d'une manière émouvante aux malheureux souffrant dans les prisons, écrivant lui aussi son *Hymne à la liberté* :

O mes frères dans les prisons vous êtes libres  
Libres les yeux brûlés, les membres enchainés

. . . . .  
Par dessus les tyrans enroutés de mutisme  
Il y a la nef silencieuse de vos mains  
Par dessus l'ordre désiroire des tyrans  
Il y a l'ordre des nuées et des cieux vastes  
Il y a la respiration des monts très bleus  
Il y a les libres lointains de la prière  
Il y a les larges fronts qui ne se courbent pas  
Il y a les astres dans la liberté de leur essence  
Il y a les immenses moissons du devenir  
Il y a dans les tyrans une angoisse fatale  
Qui est la liberté effroyable de Dieu.

La poésie politique avait repris vie. Après les hostilités le poète surréaliste Paul Eluard publia une plaquette intitulée *Poèmes Politiques*, ce qui provoqua un certain remous dans l'opinion publique. En effet, le problème de la poésie à l'égard de la politique a pris brusquement comme celui de l'art — de la musique même — un aspect tout à fait nouveau en notre temps où les écrivains les plus en vue, J. P. Sartre par exemple, ont instauré un débat sur l'*engagement*. Qu'est-ce que l'engagement? C'est le fait d'écrire dans un seul sens, d'obéir constamment à un certain credo mystique, bref, d'abdiquer la liberté de l'inspiration individuelle au profit d'une thèse politique qu'il s'agit de défendre. Sans doute, l'idée n'est pas complètement originale et il n'était peut-être pas utile d'étudier la philosophie de Leibnitz pour trouver chez l'auteur allemand de la théorie de l'optimisme un cas ancien d'écrivain engagé. Rappelons que la thèse de l'engagement avait été vivement combattue il y a quelque quarante ans par Julien Benda lequel, dans son livre la *Trahison des Clercs*, estimait que ceux-ci (c'est à dire les écrivains) n'avaient pas à s'occuper de politique mais seulement des choses de l'esprit, qu'un clerc, en somme, trahissait lorsqu'il descendait dans le Forum ou s'abaissait simplement à discuter des événements publics.

Avec le régime soviétique, la question a rebondi et le mot trahison a pris une acception différente. En effet, la condamnation de certains artistes, même uniquement créateurs d'harmonies musicales, comme Prokofvief, donne à entendre qu'il y a un art communiste et que ce soit le seul que les communistes doivent pratiquer. Remarquez qu'au temps où l'art recevait une inspiration chrétienne comme au xv<sup>e</sup> siècle, le moine Savonarole qui était, ainsi qu'on le sait, intransigeant, avait impressionné assez fortement le peintre Boticelli pour que l'auteur du gracieux *Printemps* renonçât définitivement à représenter des scènes mythologiques et prit la résolution de ne plus peindre que la Vierge et les Saints, mais il y avait là, sans doute, vu la nudité des figures de déesses, une question morale autant que religieuse.

Depuis Savonarole et depuis Julien Benda, la problème de

l'art et de l'engagement, de l'art et de la liberté de l'artiste a beaucoup évolué.

Aujourd'hui, il s'agit de savoir si le peintre, le musicien, l'écrivain ont le droit de rester en dehors de la société organisée sous le signe de telle ou telle doctrine ? C'est un point que chacun de nous résoudra à sa manière. Mais on ne voit pas pourquoi le poète serait privé du droit d'intervenir quand bon lui semble dans les affaires publiques, pourquoi on l'obligerait à s'inféoder à un parti, à perdre toute idée personnelle, à pratiquer « la littérature de propagande », suivant l'expression du critique André Rousseaux. Ce serait brutalement tuer la poésie qui vit de renouveau, de remise en question, qui est aussi riche, variée, pendulaire et contradictoire que la vie elle-même.

Certains ont nettement choisi la liberté.

Signalons dans ce sens le manifeste du poète Philippe Dumainc. Il déclare : Nous faisons nôtres les deux phrases que Baudelaire écrivait dans ses projets de préface pour une édition nouvelle de son œuvre... « le poète n'est d'aucun parti. Autrement, il serait un simple mortel ».

L'avenir nous réserve-t-il autre chose ? La France connaîtra-t-elle à nouveau une poésie politique égale en valeur à ce que furent celles de Jean de Meung, de Ronsard, d'Agrippa d'Aubigné, celles d'André Chénier, de Victor Hugo ou d'Eluard ?

Les poètes auront-ils de nouveaux sujets d'inspiration politique ? Les spoutniks ont déjà inspiré l'italien Salvador Quasimodo, prix Nobel de la Paix...

Nous avons vu en tous cas comment cet être singulier, le poète, — devin, visionnaire, indispensable à la société parce qu'il l'enrichit, la déroute, la subjugué avec la fraîcheur de ses rêves ou l'infini de sa tristesse, s'est présenté souvent en France sous l'aspect d'un censeur rigide, d'un justicier (sans aller jusqu'aux cruelles vengeances du Dante qui damnait ses ennemis politiques).

Tirons maintenant une conclusion pratique de notre propos : Aucune idée politique n'a été étrangère aux poètes — princes ès choses publiques ou songeurs de la cité d'Utopie, — mais qu'ont-ils surtout demandé ? Une justice plus exacte, la fin

des guerres, des dissensions internes et de la misère du peuple, des impôts moins lourds, des hommes d'état plus honnêtes, l'expulsion des étrangers hors des affaires du pays, l'abolition de l'esclavage, la liberté et l'entente universelle.

Semble-t-il que leur rôle ou leurs programmes politiques aient été mauvais, dangereux, ont-ils été au contraire bien-faisants, généreux ? En un mot, après avoir entendu quelques-uns d'entre eux, chasserions-nous les poètes de la République ? Je ne le pense pas.

*Cette communication et l'échange de vues qui suivit ont été résumés et commentés à la Tribune radiophonique de l'Académie, le 31 mars, par M. Marcel Thiry. Voici un extrait de cette émission.*

Un si fécond sujet ne pouvait manquer d'amener un débat nourri. M. Maurice PIRON, qui comme directeur de l'Académie avait remercié M<sup>me</sup> de La Rochefoucauld, rappela certain aspect politique d'une œuvre qui nous touche de près, celle de Chastelain ; il évoqua aussi les vers d'ailleurs bien mauvais où Alfred de Vigny, dans les *Oracles*, fait un procès chargé du régime parlementaire :

Les parlements jouaient aux tréteaux populaires,  
A l'assaut du pouvoir par l'applaudissement.  
Leur tribune savait, par de feintes colères,  
Terrasser la Raison sous le raisonnement.

Le baron NOTHOMB prit référence aux vers publiés par Lamartine au lendemain de son échec électoral à Bergues. M. Fernand DESONAY fit sortir de l'ombre la mémoire de Louis Ménard, poète trop oublié, dont les *Réveries d'un païen mystique* devraient avoir leur place dans toute anthologie de la poésie civique.

M. Georges SION posa de façon précise la question qui à vrai dire était sur toutes les lèvres : tous les poèmes ainsi passés en revue sont d'une poésie de révolte, ou de critique, ou de déploration ; la politique dont ils s'inspirent est toute d'opposition. Existe-t-il une poésie politique d'adhésion ? M<sup>me</sup> de La Rochefoucauld avait signalé fort justement qu'elle aurait à citer surtout des poètes pamphlétaires. Dans le sens de l'approbation donnée au pouvoir, à part les cantates officielles on ne peut guère retenir que des *Marseillaises de la Paix* assez navrantes.

Il y a eu, il est vrai, mais cela nous fait sortir du cadre de la littérature française, qui était celui de la communication donnée par M<sup>me</sup> de La Rochefoucauld, il y a eu des œuvres poétiques, et magistrales, qui colla-



boraient avec le pouvoir ; les *Bucoliques* servaient un programme agraire de l'État. Il faut bien dire que du point de vue poétique, dans le cas de Virgile, cette intention trop apparente déforme le tableau et en fait douter, et que le célèbre « Trop heureux les travailleurs de la terre, s'ils connaissaient leur bonheur » donne à sourire même aux potaches. Il est vrai aussi que de la poésie politique on retient d'abord les plus violents reliefs, les agressions les plus brutales, et on tend à méconnaître ses restrictions ou ses nuances. C'est ce qui fait que le maniement en est dangereux.

Notre orateur féminin de l'autre samedi a cité le fameux « Tu peux tuer cet homme avec tranquillité » qui fit accuser Hugo d'excitation au meurtre de Napoléon III ; mais le poème de la page suivante est intitulé : *Non*, et repousse l'idée d'une justice par le régicide. Seulement cette page-là n'est presque jamais citée ; il faut dire d'ailleurs qu'elle n'a pas la même force poétique et qu'elle a bien l'air d'avoir été placée là après coup, par une précaution un peu faiblarde. N'empêche qu'il faut l'habileté tendacieuse d'un Maxime du Camp pour l'ignorer par système, et pour tenter de mettre ainsi Hugo en contradiction avec ses discours en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Bien d'autres propositions ou propos furent encore échangés rue Ducale en cet après-midi, autour de notre visiteuse parisienne. Du point de vue de la connaissance du fait poétique, c'est la question indiquée par la duchesse de La Rochefoucauld et développée par M. Georges Sion qui paraît la plus féconde : pourquoi la poésie, quand elle aborde le terrain politique, y réussit-elle le mieux dans la satire ou dans l'ode polémique ? Il existe fort peu de plaidoyers pour le pouvoir, sauf s'il est déchu, et alors c'est une autre forme de réquisitoire contre celui qui l'a remplacé ; il suffit que Napoléon soit tombé pour qu'on le défie, mais c'est une forme d'opposition au pouvoir du moment. Fort peu d'éloges du roi ou du gouvernement, sauf par les poètes lauréats ou les poètes pensionnés. En revanche, depuis l'antiquité c'est l'indignation qui fait les vers, du moins les beaux vers.

On peut trouver là confirmation du fait que le poème supplée et représente. Il supplée l'objet dont manque le poète, que ce soit la liberté, ou une femme, ou un instant qui recule dans le passé. Il exprime beaucoup plus rarement la satisfaction, la joie ou le bonheur, sauf dans certaines formes de chanson intimement liées à la jubilation physique qu'elles doivent scander. L'acte poétique sera donc fort rarement déclenché par le besoin de se féliciter d'un bon gouvernement. C'est pour la même raison que les poètes du bonheur conjugal sont rares.

Mais qu'on soit trompé comme époux ou abandonné comme amant, voilà qui inspire ! Et c'est la même chose si l'on est opprimé comme peuple. Les peuples heureux n'ont pas de poésie.

Il y a peut-être une autre raison, plus subtile et plus formelle, à cette vocation de la poésie politique poussée à s'élever contre le pouvoir.

C'est que l'acte qui donne une forme à la poésie est presque toujours, s'il vaut vraiment comme acte de créateur, un acte d'infraction. La soumission exacte à des règles de forme et l'imitation docile des modèles édictés ne peut engendrer que des exercices factices et ennuyeux. Le poème, pour exister vraiment comme tel, doit s'inventer chaque fois, à chaque naissance, sa forme particulière ; même si cette forme est une forme fixe, même si c'est celle, par exemple, du sonnet, le génie du poète sera de la renouveler par un effet de disposition intérieure ou par une dérogation qu'il lui faudra faire admettre comme nécessaire ; la victoire ainsi remportée, par exemple, par Robert Vivier sur la forme du sonnet dans son *Chronos rêve* est une démonstration de cette possibilité, de cette nécessité d'une marche en avant de la force poétique même revêtue de mètres traditionnels. «J'avance», écrivait Aragon comme devise de guerre et de poésie. L'avance, le renouvellement, le changement, transposé dans la vie sociale cela devient facilement la subversion et l'opposition à l'ordre établi.

Est-ce que je suis en train de faire aux poètes une réputation de dangereux anarchistes ? Au contraire, ce sont essentiellement des amoureux de l'ordre ; seulement c'est toujours d'un ordre meilleur, de l'ordre de demain qu'ils sont épris. C'est pourquoi la poésie politique est généralement hostile au pouvoir et, disons le mot, révolutionnaire. Ce qui nous amène à redécouvrir que poésie égale jeunesse.

# Situation de la littérature française de Belgique

(Leçon inaugurale d'un cours en Sorbonne)

par M. Robert VIVIER

---

La circulation littéraire entre la France et la Belgique a été, sauf en une occasion d'ailleurs éclatante, une circulation à sens unique. Sans vouloir en chercher les raisons, je crois qu'il importe de rappeler ce fait au seuil de leçons qui voudraient esquissier quelques pas, oh ! bien légers, dans la direction jusqu'ici non pas interdite, assurément, mais négligée.

Les livres des auteurs français, venus de France ou publiés par la fameuse contrefaçon belge, ont, depuis l'époque du romantisme, été les livres que lisait le public belge et en fonction desquels, si originaux qu'ils fussent, les écrivains de chez nous concevaient leur propre création. C'est là, bien sûr, une vue curieuse et qui appellerait plus d'une retouche, mais enfin l'on peut dire que, lecteurs ou auteurs, les Belges ont toujours considéré comme leurs les écrivains de France.

Il arriva même que quelques-uns de ceux-ci nous visitèrent en personne. Hugo doit bien traverser nos provinces pour se rendre vers les bords attirants du Rhin... Verlaine et Rimbaud, nés non loin de notre frontière, sont plusieurs fois venus chez nous pour le meilleur et pour le pire, — ce pire qui, pour l'un d'eux et il l'a dit, a pu engendrer le meilleur. Ils s'y sont aimés et un peu entretués, — l'un entraîne souvent l'autre —, et ce sont là des choses que nous n'oublions pas. Un peu plus tard, c'est dans nos bruyères de Stavclot qu'Apollinaire au sortir de l'adolescence a senti s'éveiller en lui le besoin lyrique, et c'est pourquoi, passant sur quelques petites choses sans importance,

nous avons très affectueusement adopté ce Guillaume. Je dis adopté, rassurez-vous : pas annexé ! Et il faudrait aussi parler des conférences de Baudelaire, de Mallarmé et du même Verlaine. Invités sur l'initiative de petits cercles d'écrivains, ils n'ont guère impressionné nos auditoires bourgeois. Mais ces invitations révèlent du moins l'influence qu'ils exerçaient sur nos jeunes poètes, — et c'est cela qui compte dans le devenir littéraire. On pourrait se demander si, en retour, ils n'auraient rien rapporté de Belgique dans leurs carnets... Baudelaire non, à part un peu de mauvaise humeur, Hugo guère non plus, à part un tintement de carillon, — mais certains de nos décors ont accroché Lélian, et l'on n'a pas fini de découvrir ce que la nature même de la poésie d'Apollinaire doit à ses vacances juvéniles au bord de l'Amblève. Mais tout cela n'est qu'apport du paysage, non des livres de chez nous.

Oui, sauf l'exception notoire que constituèrent un Maeterlinck, un Rodenbach ou un Verhaeren, et si on néglige le cas bien spécial d'un de nos compatriotes qui fut naturalisé Maigret, notre littérature n'a guère intéressé jusqu'ici les Français. Me tournerai-je du côté de la critique universitaire ? Même là, j'aurai vite engrangé la moisson... Je signalerai d'abord l'absence complète d'études sur le chef-d'œuvre universellement connu de Decoster, *La légende d'Ulenspiegel*. Certes l'œuvre de Maeterlinck, beaucoup mieux accueillie, a donné lieu aux études et ouvrages de Jean-Marie Carré, d'Auguste Bailly et de quelques autres, parmi lesquels en ces dernières années Michel Décaudin ; Edmond Estève et André Fontaine ont analysé le lyrisme d'Emile Verhaeren, et nous avons eu en 1957 le livre de Pichois sur « l'image de la Belgique (notez-le, de la Belgique, pas de sa littérature) dans les lettres françaises de 1830 à 1870 » ; mais je crois bien que voilà à peu près tout... On pourrait remarquer que cela s'arrête à une sorte de frontière dans le temps : serait-ce que nos écrivains ne vous intéressaient que lorsqu'ils étaient très différents des vôtres, et ce que nous considérons comme un affinement et une mise au point a-t-il, en estompant des barrières qui attiraient le regard, volatilisé du même coup la curiosité qui pouvait venir vers nous ? Si certains de nos écrivains plus récents ont été présentés brièvement dans des ou-

vrages généraux comme ceux d'Henri Clouard, de Lalou et de Boisdeffre, ou dans l'anthologie poétique de Rousselot, je crois qu'ils le doivent à ce que, publiés à Paris, ils apparaissaient confondus parmi les auteurs français. Quant aux auteurs qui n'ont été édités qu'en Belgique, les ouvrages dont je parle ne pouvaient que les ignorer. On n'en trouverait de cités que dans un court chapitre du Bédier et Hazard, et encore ce chapitre est-il signé d'un Belge, Gustave Charlier, — ou bien dans des exposés un peu bâclés de l'*Histoire des Littératures* de Gaëtan Picon. Je ne prétends pas que l'apport ainsi négligé soit d'une valeur capitale, mais il aurait tout de même pu être pris en compte. Hélas ! un apport ignoré, en matière de littérature, n'est pas un apport.

C'est sans doute en songeant à cette relative lacune de l'information universitaire que l'Institut d'études françaises a eu l'idée de créer la chaire que j'ai l'honneur d'occuper pour un temps. On aura pensé que la grandeur et la vie de la littérature française ne devaient pas seulement consister dans sa diffusion, mais pouvaient aussi tirer quelque complément du fait que des domaines certes marginaux, mais qui lui appartiennent, fussent inventoriés. Un vaste empire n'accorde-t-il pas quelque importance au recensement des ressources de ses provinces frontières ?

*Littératures françaises* de l'étranger, *littérature française* de Belgique : de telles manières de dire n'ont rien de paradoxal ; elles enregistrent simplement une réalité, celle de l'étendue et des prolongements du domaine langagier du français. Permettez-moi cependant de commenter un peu cette terminologie, car elle n'est pas toujours allée de soi aux yeux de tous mes compatriotes, et l'on peut même dire que, pour nous, c'est là une terminologie conquise. Eh oui ! si enfantin que le problème puisse vous paraître, on a beaucoup hésité et discuté chez nous sur la question de savoir comment il convenait de dénommer l'activité des Belges qui usent dans leurs écrits de la langue française. Je voudrais vous faire sentir qu'il y avait là autre chose qu'une querelle de mots. Choisir une appellation ne va pas sans définir l'objet. Quelle est, s'est-on demandé, cette espèce de littérature qui, en dehors du milieu français, dans un milieu qui a ses habitudes à lui, sa conscience, se manifeste dans la langue de la France ?

Remarquez qu'une telle question ne se pose pas seulement pour la littérature dont j'ai à vous parler, ni pour les écrits français de la Suisse, du Canada et d'ailleurs, mais aussi par exemple pour les littératures allemandes de Suisse et d'Autriche, pour la littérature en langue anglaise des États-Unis, pour ce qu'on appelle les littératures hispano-américaines. Les réponses peuvent être fort diverses : il faudrait dans chaque cas analyser les conditions et les circonstances. Je ne m'occuperai évidemment que de la circonstance belge.

Partons d'un fait tout récent : le souhait, émis par notre académie de langue et de littérature françaises, que le cours consacré à l'histoire de nos lettres, dans les facultés de Belgique, changeât son nom de « cours de littérature belge d'expression française » en celui, non pas de « littérature française d'expression belge », — c'eût été du masochisme —, mais, tout simplement, de « littérature française de Belgique ». Pourquoi notre académie en voulait-elle à l'intitulé existant ?

Passons sur le mot « expression », auquel on préférerait le mot « langue » (1). Il n'est pourtant pas né d'hier... Mis en circulation dès 1892 par le critique Francis Nautet, il continue aujourd'hui sa carrière, non seulement dans les programmes de nos universités, mais par exemple dans le Bulletin international des Pen-clubs, où je trouve encore en 1955 la mention : « Belgique (expression française) », — ce qui s'explique sans doute par le fait que la division du Pen-Club de Belgique en deux groupes linguistiques eut lieu en 1930, en plein règne de la formule que l'on souhaiterait aujourd'hui éliminer pour des motifs de simplicité et de clarté.

Mais venons aux mots : « littérature belge ». Ils ont le tort de laisser entendre qu'il existerait *une* littérature, dite belge, laquelle userait *ad libitum* de la langue française ou de la flamande sans que cela implique de variété dans sa nature. Or, si « belge » peut avoir un sens géographique, historique, politique même, le seul précisément qu'il ne puisse avoir est le sens littéraire. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'une réaction

---

(1) L'écrivain, en effet, ne « s'exprime » pas seulement par le fait que ses mots appartiennent à telle ou telle langue. Le phénomène de l'expression n'est pas uniquement linguistique.

vive et persistante, qui obéissait à bien des raisons diverses mais qui aurait pu se contenter de l'argument de la vérité, soit en passe de faire accepter définitivement dans nos milieux d'écrivains et de professeurs les formules « lettres françaises », « littérature française », « auteurs français de Belgique », — formules dans lesquelles l'adjectif « français » désigne évidemment une langue et non une nationalité. Et ainsi tombe la nécessité de choisir entre les mots expression et langue... Je pourrais vous montrer les progrès constants de ce mouvement en citant une longue suite de titres, qui irait de l'étude du critique allemand Hubert Effer, en 1909, jusqu'au monumental ouvrage collectif dirigé par Charlier et Hanse, qui est de 1958, — ouvrage auquel ont collaboré entre autres les bien français Gustave Cohen, Jean Frappier et Raymond Iebègue, et qui s'intitule avec une tranquille assurance : « Histoire illustrée des lettres françaises de Belgique ». Ainsi triomphait une prise de conscience qui avait rencontré sur son chemin plus d'un obstacle.

Reprenons un instant ce chemin, et nous verrons affleurer à l'occasion quelques-unes des « raisons diverses » dont je parlais.

Au début, nous voyons la revue *La Jeune Belgique* contester la thèse de l'« âme belge » mise en avant par le romancier Edmond Picard dans sa revue *L'art moderne*, et la contrer non sans humour en observant que l'écrivain dit belge est tout simplement « un écrivain qui écorche le français ». Je crois en effet qu'une des raisons qui ont joué contre les formules « écrivains belges » et « littérature belge » est la mauvaise réputation du parler bruxellois. Si vous voulez nous faire bisquer, amis français, appelez-nous donc écrivains belges.

Mais là nous étions encore un peu dans la querelle de mots. Voici un pas plus net, dès 1886, lorsqu'Albert Mockel donne à la revue qu'il fonde à Liège le nom de *Wallonie*, — car il faut comprendre que le wallonisme de Mockel n'était pas la mise en vedette d'un particularisme régional, mais bien la défense de la langue et de la civilisation françaises. Il dirait tout à fait clairement, vingt-cinq ans plus tard : « Le français est pour nous une nécessité vitale. Y renoncer nous paraît aussi inconcevable que de nous résigner à un éternel silence ». Il ajoutait : « Le

français, ce n'est pas seulement une langue ; c'est un mode de sentir et de penser ». Ces paroles, il les prononçait en avril 1914, au banquet que ses amis de Liège lui avaient offert pour fêter sa légion d'honneur, et certains grondements de moins en moins sourds et pas très lointains donnaient une résonance grave à cette affirmation, sur les bords de la Meuse, des valeurs françaises. Le flamand Emile Verhaeren, qui présidait la table, répondit : « Je suis quelqu'un de là-bas, qui tient à sa race comme tu tiens à la tienne... ; quelqu'un de là-bas, qui veut que sa race reste telle qu'elle fut, qu'elle ne perde aucune de ses ressources ni de ses richesses soit naturelles, soit acquises ; qu'elle demeure en un mot autant qu'il se peut, complète, et que par conséquent elle ne permette jamais qu'on la diminue d'une de ses deux cultures : la française ». Ce droit à parler, à rêver, à chanter français, nous avons vu les cadets de ce grand Flamand y renoncer, et c'est là une chose que je n'ai ni à discuter ni même à commenter. Mais il me semble que les mots de Verhaeren situaient le problème qui nous occupe sur son véritable terrain, celui de la culture. C'est en effet au regard d'une langue porteuse de culture que se justifiait le refus de la confusion entachant l'emploi du mot de « littérature belge ». En même temps, par le rappel de sa propre origine, le chantre francophone de « Toute la Flandre » signalait un point qui en 1914 était à peine un point sensible, mais qui ne tarderait pas à devenir un point d'irritation, puis de déchirement. Bientôt, en effet, le développement d'une conscience populaire flamande en même temps que de la littérature de langue néerlandaise allaient ouvrir une nouvelle phase. C'est en raison de ces faits qu'à partir de ce moment parler de littérature « belge » répondrait souvent à une intention politique, qui serait, en affirmant l'analogie de caractère de *toutes* les œuvres écrites en Belgique quelle qu'en fût la langue, de trouver dans ce fait de culture qu'on s'efforçait d'établir un moyen de défendre la structure unitaire du pays, — cette structure que commençait à menacer une double tendance centrifuge. Cette défense de l'unité *politique* par le recours à l'affirmation d'une unité *littéraire* belge, apparaît surtout dans les années qui suivent 1918. En 1919, par exemple, Maurice des



Ombiaux présente des *Écrivains nationaux de Belgique* et justifie son titre en assurant qu'il existe une littérature de nos provinces « avec, dit-il, certains caractères distinctifs » ; et en 1921, le professeur Paul Hamélius, professeur flamand de l'Université de Liège, dans son *Introduction* à ce qu'il appelle « la littérature française et flamande de Belgique », affirme que « la littérature belge est unitaire ».

Un des arguments de ces auteurs et de tous ceux de leur bord était la présence, dans notre littérature de langue française elle-même, d'écrivains d'origine flamande à qui l'on attribuait, outre cette évidente origine, une originalité germanique beaucoup plus contestable. De tels écrivains devaient, en somme, jouer le rôle d'otages flamands dans l'aile française de la forteresse unitaire. Est-il besoin de remarquer que l'aile flamande de cette construction de l'esprit n'hébergea jamais le moindre otage wallon ? Et faut-il ajouter que le cas de ces otages, dont certains avaient été illustres, allait bientôt devenir un anachronisme ? Sans doute Franz Hellens, Marie Gevers, Suzanne Lilar, Michel de Ghelderode, auront-ils été les derniers de leur espèce, puisque désormais la jeunesse des régions flamandes est instruite et se cultive dans son propre idiome.

Ainsi, tandis que les fils de la mère Flandre se repliaient sur une littérature à eux, et rencontraient le problème de savoir s'ils se distingueraient ou non des écrivains de Hollande, leurs confrères de langue française pouvaient se demander : « Puisqu'il n'y a pas d'écrivains belges, et si ceux-là sont des écrivains flamands, que sommes-nous donc, nous ? »

Écrivains français, répondait catégoriquement dans son manifeste de 1937 le groupe dit « du Lundi ». Arrêtons-nous un peu à ce document, dont la valeur de témoignage repose sur le fait que le dit groupe rassemblait, autour de Franz Hellens, la plupart des jeunes écrivains en vue. Ce document, si nous le comparons aux textes de la Jeune Belgique de 1885 et à ceux du banquet Mockel de 1914, nous permettra de voir où les choses en étaient venues après un nouveau quart de siècle.

Dans le manifeste du Lundi il y avait deux choses. D'abord, une solution du problème de la dénomination de nos écrits.

Mais les signataires, — et je confesse que j'en étais , allaient bien plus loin lorsque, passant de la dénomination à la définition, ils proclamaient hardiment qu'aucune distinction ne pouvait être faite entre le *caractère* des œuvres en français que produit la Belgique et celui des œuvres écrites en France. Sans doute ces polémistes qui étaient en même temps des créateurs souhaitaient-ils une telle intégration et s'y efforçaient-ils dans leurs propres écrits, mais peut-être étaient-ils trop orfèvres pour avoir le droit de déclarer qu'ils l'y réussissaient.

Trois ans plus tôt déjà, l'avant-propos d'un « Florilège de la nouvelle poésie française en Belgique » (1) avait affirmé que « la poésie belge ne s'écarte pas davantage du domaine lyrique français, que les lettres de Bourgogne ou d'Anjou ne se distinguent de celles de Paris ». Un certain bout d'oreille passait lorsque l'auteur de l'avant-propos poursuivait, non sans une pointe d'amertume : « Mais toute l'écriture de France converge vers Paris où sont les éditeurs et les grandes revues ». Je me demande si, tout au fond, ces fougueuses affirmations de communauté ne couvraient pas une secrète revendication qui s'adressait à l'opinion lettrée de Paris. Si cette vue est juste, on rattachera le manifeste du Lundi et toutes les déclarations de ce genre à un grand effort qui se fit, dans les années précédant la seconde guerre mondiale, pour faire reconnaître les œuvres venant de Belgique par la critique et la presse de Paris, — cette critique et cette presse sans lesquelles il n'y a pas de retentissement dans le monde ni même, pour un écrivain belge, dans son propre pays. Car ne pas éveiller l'attention de Paris ce n'est pas seulement, pour un écrivain belge, se voir condamner à un exil chez soi qui par définition n'est pas un exil, mais être voué à ne résider nulle part, à demeurer suspendu dans le vide insonore. Pas d'audience française veut dire pas d'audience du tout, c'est à dire pas de contact humain, ce qui en littérature équivaut à la non-existence.

Cette sourde revendication, où notre littérature s'avouait involontairement belge au moins par sa condition malheureuse,

---

(1) Préface de Franz Hellens, avant-propos signé Géo Norge.

je me plais à reconnaître que des Français qui avaient l'oreille près du cœur l'entendirent. Un premier essai de solution vint de Paris lorsque les éditions Bernard Grasset fondèrent en 1934 le prix Albert Premier. L'erreur était que, bien que donné à Paris par un jury composé de Français célèbres, de Colette à Mauriac en passant par Maurois et Giraudoux, ce prix, par son appellation même, et par le fait qu'il présentait au public le roman couronné comme un livre d'auteur belge, creusait le fossé au lieu de le combler.

Mais le branle était donné... A la suite de cela, une campagne fut entreprise dans la presse parisienne pour ouvrir les grands prix aux livres de Belgique. Un prix du roman populiste alla à Marie Gevers, et le Goncourt de 1937 à Charles Plisnier. Mais Plisnier était à Paris, comme y avait été le bon conteur André Baillon quand il avait reçu quelques années auparavant le prix de la Renaissance, si bien que l'intégration souhaitée ne s'accomplissait que par transplantation, par absorption de tel ou tel de nos écrivains dans ce qu'on pourrait appeler l'école de Paris de la littérature. Je ne sais si l'on en serait resté là, mais 1939 vint couper tout ceci comme tant d'autres choses, et, depuis, la question n'a jamais été vraiment reprise.

Le problème n'est donc pas résolu, et peut-être après tout ne pourrait-il l'être dans les termes psychologiques où il a été posé, puisqu'il est né d'un souhait qui, comme il arrive souvent à ce qui vient du sentiment, est en soi assez paradoxal. On voudrait en effet que ce qui vient de chez nous ne fût pas distingué, fût reçu comme français, et qu'en même temps sa valeur fût mise à l'actif de l'amour-propre *belge*. Hé, voilà bien l'amour-propre, chair de la chair des écrivains ! C'est illogique, cela ne peut que faire un peu mal, c'est profond : pas autre chose que du vivant.

Mais sortons des labyrinthes du sentiment et revenons à l'histoire littéraire. Car c'est de l'histoire littéraire que j'ai été amené à faire en croyant n'examiner que le libellé d'un cours d'université. Et que de faits humains se sont mis à foisonner... Attachement passionné à la richesse et à la grâce d'une grande littérature ; sentiment qu'on en fait partie puisque le langage dont elle use est aussi ce langage natal qui vous tient vous-même aux fi-

bres ; défense d'une intégrité culturelle contre des périls de contamination étrangère ; et, vis à vis de la littérature sœur, cette aînée prestigieuse et peut-être trop distraite, émulation avouée et frustration un peu cachée : voilà la complexité qui frémit autour d'une question apparemment anodine de terminologie. Mais celle-ci peut nous mener plus loin encore, et devenir une question tout à fait générale et fondamentale : *qu'est-ce qui identifie une littérature ?*

Mon confrère Joseph Hanse se le demandait l'été dernier dans un congrès suisse, et je suis assez d'accord avec ce qu'il disait là et a répété récemment devant notre académie. Serait-ce le sol, la race, la nation ? Je ne nierai certes pas l'importance de ces choses dans la formation de l'esprit des écrivains, et, par là, dans certains aspects des produits qu'ils donneront. Mais *ce qui les crée écrivains*, ce qui les fait « entrer en littérature », c'est le fait que cet esprit trouve un moule de langage. En se coulant dans ce moule l'esprit s'achève ; et surtout il cesse de n'être qu'esprit, chose intérieure, pour devenir esprit formulé, exprimé. C'est par la mise en langage que cet esprit naît à l'existence littéraire. Voilà pourquoi, au delà de l'infinie diversité des esprits d'écrivains, tous semblables et différents à la fois comme le sont les esprits des hommes, il existe *des patries d'esprits en tant que manifestés par le langage*. C'est ce qui faisait dire il n'y a guère au romancier belge Constant Burniaux, reprenant un mot de Julien Green : « La langue est une patrie ». L'une de ces patries d'esprits est la littérature française. L'écrivain belge qui use du français, sa langue naturelle, en fait encore plus irrécusablement partie qu'un Roumain comme Istrati ou un Américain comme Green, parce que le français est pour lui cette chose *qu'on n'a pas eu à choisir*, — chose profonde qu'on porte en soi dès l'enfance, qui est vous-même, et par quoi l'on se projette hors de soi, pour les autres. Même ceux d'entre nous qui étaient flamands d'origine, ces Maeterlinck ou ces Hellens, s'ils sont venus à la littérature française c'est parce que la langue française, pratiquée par eux dès l'enfance, était celle qui pouvait leur permettre de se dire le plus véridiquement. Eux non plus n'ont pas choisi.

Appelez donc la littérature française de Belgique, pour reprendre des mots de Gaëtan Picon, littérature « connexe et marginale », ou bien, comme l'a proposé Gustave Charlier, une « littérature seconde » : seconde, connexe, marginale, et l'on pourrait imaginer d'autres vocables comme satellite, ou cadette, ou parallèle, ou encore : excentrique, elle est et ne peut être, — par nature et non par choix, mais ayant été forcée à cause de sa situation périphérique de confirmer cette nature par la constance d'une volonté, — elle est et ne peut être qu'une littérature française !

Ceci dit, — et je remercie le sort qui m'a permis de le dire ici, il reste que l'identité ne se confond pas avec le caractère, et que savoir *qui* est la littérature de nos auteurs ne nous apprend pas encore *ce* qu'elle est... Ces œuvres, qui ont germé et pris visage dans le milieu particulier des anciens Pays-Bas, dans ce milieu qui continue à vivre à sa manière et selon une conscience de soi qui lui est propre, ne se distingueraient-elles pas par quelque signe commun de celles qui sont nées sur les rives de la Seine, du Saint-Laurent, du Léman ou du Nil ?

Car si notre littérature est indéniablement « française », elle n'en est pas moins tout aussi indéniablement « de Belgique » (1). A l'intérieur de la grande patrie, elle est une petite patrie. Ces écrivains du groupe du Lundi, qui, avec la sympathique naïveté de la passion, se croyaient si français par l'écriture, c'est-à-dire par l'âme, n'étaient-ils pas tout de même un petit peu belges à leur insu ? Rien que par le fait d'être eux-mêmes. Et après tout, est-il si grave d'être belge ? Surtout quand on l'est à son insu, c'est-à-dire sans emphase agressive et sans artifice, de la même manière que chaque variété d'une espèce végétale porte cette façon d'être qui est en même temps son droit d'être... Etre belges, pour ces écrivains, n'était-ce pas l'unique chance d'être quelque

---

(1) Marcel Thiry, dans un chapitre de *l'Histoire des lettres françaises de Belgique*, formule une observation du même ordre : « S'il est vrai qu'il n'y a pas de littérature belge et que nous faisons partie de la littérature française, il est non moins constant — et fort heureux pour la riche diversité de cette littérature elle-même — que des tendances partagées, des signes communs, une nécessaire soumission à de mêmes conditions déterminantes, peuvent marquer dans leur ensemble les livres des auteurs belges ».

chose ? La langue, la culture, ce sont des formes : il faut qu'elles modèlent une pâte humaine. Cette pâte dont une œuvre française de Belgique est faite, ne serait-il pas possible d'y relever, d'une part sa nature d'individualité chez chaque auteur, et, de l'autre, des traits, de substance plus encore que de forme, dus à son éclosion dans la vie environnante ?

Mais me voici devant un embarras de méthode... Par quel bout prendre les choses ? On pourrait commencer par dresser le tableau des particularités anciennes et actuelles de la vie belge et de l'homo belgicus, — en un mot, rassembler des causes... Depuis Taine on n'est pas en peine de trouver de telles causes, et plus d'un critique ou historien littéraire d'aujourd'hui est instinctivement beaucoup plus tainien qu'il ne le soupçonne. Permettons-nous une minute tainienne : race, milieu, moment... Laissons tout de suite le moment, il n'a rien à voir ici. Laissons aussi la race, car si le facteur ethnique était pur en Belgique il y aurait deux races et le problème serait tout autre ; non, dans ce pays qui a connu tant de croisements, de métissages et d'apports de sang étranger, la seule réalité qui puisse s'appréhender est celle d'un milieu. Milieu physique et milieu psychologique. De Tournai à Verviers et d'Arlon à Bruxelles la même pluie tombe sur tous les chapeaux, les décors d'usines ou de prairies sont là indubitables, tout le monde lit les journaux belges, et je pourrais m'étendre aussi sur les relations sociales, les manières ou le manque de manières, le boire et le manger, etc... Voilà bien des facteurs actuels et quotidiens qui pourraient entraîner une commune particularité littéraire, — et je n'ai pas parlé de l'hérédité historique avec tout ce dont elle est chargée. Tout cela *pourrait*, dis-je... Mais je ne remplacerai pas ce conditionnel par un indicatif, car ma minute tainienne est passée. Je m'interdis la facilité de *déduire* les œuvres à partir de certains éléments posés comme causes. Ces éléments, c'est au moment de l'explication seulement qu'on aurait le droit de les voir surgir après avoir, par une étude minutieuse et sensible, établi la spécificité de nos œuvres elles-mêmes vis-à-vis d'une sorte d'étalon français (d'ailleurs bien difficile à fixer). Personne jusqu'ici n'a osé entreprendre ce travail qui consisterait à relever objective-

ment et avec la délicatesse nécessaire ce qu'il y a de belge dans les œuvres belges. Ce serait peut-être là, à tout prendre, une curiosité d'étranger... Et elle ne pourrait guère s'éveiller que du fait que nos œuvres, tout en se recommandant par une valeur de premier plan, apparaîtraient comme possédant une nature assez particulière. En tout cas, je vous avouerai que moi-même je n'avais jamais envisagé cet aspect des choses avant qu'on ne m'eût invité à parler d'œuvres belges à un public de Paris. C'est alors que je me suis demandé, songeant aux livres de Hellens, de Baillon, de Burniaux, d'Armand Bernier, de Marcel Thiry : « Elles seraient donc belges, ces œuvres ? Et par quoi le seraient-elles ? » Je me le suis demandé, mais je ne me suis pas encore répondu... Je sens bien, pour certaines surtout, qu'elles ont un air à elles. Mais en quoi diable pourrait consister cet air ?

Oh ! C'était facile lorsque, beaucoup de nos écrivains étant de naissance flamande et plus d'un ayant exploité le pittoresque attaché à ce fait d'une façon un peu voyante (c'était la mode du temps), on pouvait s'en tirer par le couplet sur Bruges la Morte, Jordaens et les communiers. Mais, outre que nos écrivains non flamands restaient en dehors d'une telle perspective, cela ne rendait pas compte de ce qui chez ces Flamands eux-mêmes était, si je puis dire, plus belge que flamand. Une telle observation devrait nous amener à nous interroger sur ce que, dans une analyse de ce genre, on doit entendre par ce mot : belge. J'y reviendrai dans un instant, me contentant pour le moment de noter que bien délicate serait la recherche d'un élément commun parmi les Bruxellois, Hennuyers, Namurois, Liégeois, etc. qui composent de plus en plus exclusivement notre peuple écrivain : il ne faudrait pas se contenter de la simple notion de « sensibilité wallonne », et cela d'autant plus que pas mal d'entre eux ne sont pas de « purs Wallons », — et qu'est-ce d'ailleurs qu'un pur Wallon ? Que d'attention et de doigté il faudra à celui qui, dans ce domaine, voudra aller un peu plus loin que la sage hésitation dont a fait preuve Albert Henry dans sa perspicace « Offrande wallonne »... Mais le plus important, je crois, serait de se méfier comme de la poudre des termes de race et de peuple, lesquels introduisent la définition dans cette intimité vitale où, pour les

êtres d'exception que sont les écrivains de valeur, la recherche se heurte à l'irréductibilité de l'individu. Non, la prudence et la vérité commandent de demeurer à un niveau bien plus superficiel mais du moins contrôlable, celui du milieu de vie. J'envisagerais volontiers aussi les particularités locales de l'exercice des lettres, car voilà des choses qui touchent tous les individus.

C'est pourquoi tout ce que je me permettrai de faire, et j'y consacrerai mes dernières minutes, c'est de relever sans grand souci d'ordre un certain nombre d'éléments de fait auxquels il ne serait pas inutile de songer quand on se demande ce qui pourrait conduire les œuvres françaises de Belgique à offrir quelque physionomie différant un peu de celle des œuvres de France, et, surtout peut-être, accuser un décalage d'évolution vis-à-vis d'elles. Non pas des causes, mais des conditions.

Il y a naturellement, et tout d'abord, le lieu. Je ne veux pas désigner par là ce qu'on appelle un peu emphatiquement *le sol*, c'est-à-dire le lieu en tant que cause mystique, mais, tout simplement, l'air particulier qu'a l'endroit sur lequel nos yeux d'enfants de sont posés. Je disais un jour à propos de Maeterlinck, cet homme aussi indubitablement resté gantois que devenu universel : « Si naître contient un quelqu'un, ne contient-il pas aussi un quelque part » ? Voilà, c'est aussi simple que ça... Mais ça existe bougrement.

La présence concrète de Bruxelles existe dans l'attention poétique d'un Odilon-Jean Périer parce que, imposée par le hasard de la vie, elle était devenue pour lui impossible à raturer de soi, même quand il fut devenu, aussi par le hasard de la vie, l'ami des Parisiens de la N.R.F. On en dirait autant de l'Ardenne d'un Albert Mockel : je la vois luire dans ses yeux bleus tandis qu'il écoute les conversations dans le salon de la rue de Rome.

Et est-il indifférent que Rodenbach, Maeterlinck et Hellens aient été, l'un après l'autre, entre les mêmes murs d'un collège de jésuites gantois : Il n'est pas non plus sans importance, je crois, que les Jeune-Belgique ne se soient pas réunis dans un café de Montmartre... Evidemment, ces influences des lieux sont fort diverses, comme les lieux mêmes, car le petit monde belge ne va pas sans disparate. D'autre part, elles tendraient



à s'atténuer pour le Belge venu à Paris, — un Baillon, un Simenon, une Françoise Mallet-Joris... Cependant, qui sait si la couleur intime de leur œuvre échappera jamais à cette première empreinte d'un décor ?

Pour celui qui est resté en Belgique, quelque chose de plus important encore peut-être doit être retenu, à quoi l'on ne songe pas assez. Ce sont *les allures de la vie littéraire en petit pays* : groupuscules, revuettes, amitiés et querelles confinées. Il faudrait tenir compte, et d'une compétition moins serrée et moins exigeante, et de l'évidence sans réplique que prennent les hiérarchies qui s'établissent tôt dans tout vase un peu clos. Cela a son pour et son contre : certes il est plus aisé d'être le premier dans son village que le vingtième à Rome, mais à Rome il y a tant de rues qu'on y risque moins d'être bloqué... Gustave Charlier, à propos de ce groupe du Lundi qui se voulait tellement français, signalait le danger d'une petite littérature qui ne serait que le reflet d'une grande, mais il y opposait un autre danger, celui d'une littérature de milieu restreint qui s'endort dans sa particularité en faisant de beaux rêves, ou qui, comme dit Goethe, finit par « s'ennuyer en elle-même ». Écueils de tous côtés ? Il n'en reste pas moins qu'une position en léger retrait comme la nôtre présente au moins un avantage : celui de nous mettre relativement à l'abri de telles agitations superficielles, de pointes d'originalité qui n'en sont pas, et de faire de nous jusqu'à un certain point des témoins et des juges. De Paris à Bruxelles, dira-t-on, il n'y a qu'une enjambée... Cependant, vivre à Bruxelles, ou à Liège, ou à Charleroi, c'est *ne pas être* dans l'air de fièvre de Paris. Spirituellement, cette minime distance suffit à jouer le rôle d'un filtre ou d'un crible : ne passe pas tout ! Nos poètes, par exemple, s'ils restent en contact profond avec la tradition poétique de la France et s'ils sont perméables à ses orientations nouvelles dans ce qu'elles peuvent avoir de fort et de vrai, ne se sentent nullement obligés d'emboîter le pas à tout monôme qui part de Saint-Germain des Prés : ils gardent une réserve, qui leur permet d'approfondir leur recherche interne dans l'isolement de la cellule belge. Peut-être leur réticence est-elle utile, à longue échéance, à la poésie française elle-même ?

Quelque chose, grâce à eux, resterait un peu sur la montagne, — et on pourrait l'y retrouver un jour ou l'autre... Grande attention donc à ce qui se passe en France et dans d'autres pays, mais maintien d'une certaine distance, d'un certain recul : encore une fois il y a là du pour et du contre, car si cette liberté du semi-désert est favorable à la sauvegarde de l'authenticité, elle prive de l'approfondissement et de l'acuité que le fouet de la concurrence suscite, et les vertus du coude-à-coude, du cœur à cœur, peuvent être grandes aussi.

Si l'on voulait malgré tout, au delà de ces conditions très perceptibles de lieu et d'exercice, pénétrer dans l'âme même de nos auteurs, y découvrirait-on quelque commune condition intérieure ? Ce pourraient être, par exemple, les tensions d'une conscience de pays-frontière. Le poète Pierre Nothomb, qui vit à la limite du Luxembourg, a évoqué ces tensions dans une note intitulée : « Poésie d'entre deux ». Il y signale, — je cite ses termes —, « cette espèce d'inquiétude qui flotte aux frontières spirituelles », et il ajoute : « Il n'y a pas de poésie en Belgique, il n'y a pas de poète valable, qui ne soit un lieu de rencontre ». Notre originalité, d'après Nothomb, serait donc de nature dramatique ; ce serait celle d'un guetteur posté sur une ligne de faite d'où se découvre, pour son cœur tiré en divers sens, l'attrait contradictoire de plusieurs horizons. J'objecterai que de telles contradictions peuvent tout aussi bien chez certains se résoudre en harmonie, aboutir à un dosage et non à une lutte, éventualité qui nous éloigne de l'idée d'un style commun pour nous ramener à la diversité profonde et essentielle des tempéraments. En tout cas, j'aimerais compléter l'image du guetteur de crête en disant que, sur cette hauteur latino-germanique exposée à plusieurs vents, la langue française, par la fermeté de culture qui l'habite, serait notre solide balustrade.

Mais cette balustrade spirituellement solide ne serait-elle pas parfois, du point de vue linguistique, un peu branlante ? Voici un dernier point qui ne me paraît pas pouvoir être pudiquement négligé, et qui mérite au moins qu'on le rappelle d'un mot. Oui, puisque l'exercice de la littérature repose sur l'aisance du langage, il importe de considérer, pour l'écrivain de

cette marche du Nord, de ce « glaciais du domaine d'Oïl » comme a dit Maurice Piron, sa position de « francophone marginal » en face de l'usage français. Car le français est bien sa seule langue naturelle, mais le français dont il se sert spontanément peut différer en certains détails de celui des rives de la Seine. Ce sont les fameux « belgicisms », que le lettré de chez nous s'efforce de bannir de ses textes sans pouvoir empêcher qu'ils ne rentrent parfois par la fenêtre. Cela crée chez les meilleurs une sorte de crispation linguistique qui les conduit à ce que j'appellerais, plutôt que purisme, un *scrupulisme* particulier. De là vient souvent un excès de style, une certaine pesée sur l'outil. Le cas de Maurice Lemonnier comme de Georges Eekhoud, avec ce qu'on a appelé leur « macaque flamboyant », fut typique à cet égard. Quelle sera ma position à moi, devant vous ? Je la sens aventurée... J'espère ne pas vous imposer du sur-style, et en échange vous me pardonneriez mes belgicisms ingénus.

Tout ce que je viens de dire des conditions particulières de l'écrivain belge, je le sens, reste bien sommaire. Prenez-le comme quelques modestes prolégomènes un peu en désordre à ce qui pourrait être le programme d'un sorte de *comparatisme belgo-français*, — comparatisme d'intimité, ne jouant pas d'une littérature à une autre comme ce large comparatisme qu'a ébauché un Van Tieghem et dont rêve si activement René Etiemble, mais s'exerçant à l'intérieur d'une même littérature par l'examen des rapports entre une coulée principale et des courants secondaires où celle-ci se reflète, se retrouve et pourrait d'aventure, les connaissant mieux, se renourrir.

Dans mes leçons je ne tenterai pas ce nouveau comparatisme, qui pour moi du moins, et pour vous aussi sans doute, serait prématuré : avant de comparer, ne convient-il pas de connaître ? Je ne chercherai pas non plus à faire un exposé historique lié et complet, ne fût-ce que d'une période, car cela demanderait beaucoup plus de temps et de science que ceux dont je dispose. Je me bornerai à un échantillonnage, tout en convenant qu'un tout autre choix d'auteurs eût été tout aussi légitime que celui que je risquerai. Après avoir consacré deux ou trois leçons à

Maurice Maeterlinck, dont le centenaire il y a deux ans nous a convaincus qu'il reste notre grand bonhomme, je continuerai par des poètes comme Emile Verhaeren et Albert Mockel, et je voudrais avoir le temps d'en aborder quelques-uns de plus récents et de moins connus ou pas connus du tout du public français. J'éviterai de surcharger mes exposés de biographie et de bibliographie. Ce seront surtout, comment dire ? des portraits d'œuvres. Ces œuvres, j'essaierai d'écarter un instant le rideau de demi-existence ou d'inexistence qui les couvre peut-être pour vous. Si cela éveillait en vous l'envie de les connaître davantage, ma conscience de portier serait satisfaite.

Mon seul désir, en effet, est de vous inspirer l'envie de lire des œuvres de mon pays qui sont des œuvres françaises. La langue est un pont... Par ce pont, les habitants du faubourg passent au centre urbain et s'y ravitaillent : c'est ce que nous, Belges, avons toujours fait et continuerons à faire en lisant les livres de France. Mais, permettez à un écrivain belge de vous le dire, les banlieusards seraient touchés que des citadins, usant à leur tour de la facilité du pont, ne dédaignent pas de venir se rafraîchir parfois sous leurs tonnelles.

Robert VIVIER.

## Rapport sur le Prix biennal de littérature Wallonne (poésie — période 1958-1963)

Le jury du Prix biennal de littérature wallonne, destiné à la poésie (période 1958-1963), était composé de MM. Marcel HICTER, président, Joseph CALOZET, Emile LEMPEREUR, Maurice PIRON et Pierre RUELLE, ce dernier chargé de faire rapport. Il a tenu deux séances, le 20 octobre et le 25 novembre 1964. M. R. BODART y était présent en qualité de Conseiller-Chef du Service des Lettres.

Voici, classés par ordre alphabétique, les auteurs dont les œuvres ont fait l'objet d'un premier examen :

M. Lucien CAUNUS : *Li toûrniquèt às toûrmins* (2 fasc.) ;

M. Auguste DUPONT : *Ârdispène* ;

M. Constant FOURNY : *Racontûles* ;

M. Emile GILLIARD : a) *Pâtêrs po tote one sôte di djins* ;

b) *Vias d'mârs* ;

c) *Chimagraues* ;

d) *Rukes di tère* ;

M<sup>me</sup> Jeanne HOUBART-HOUGE : a) *Grîse teûle* ;

b) *Ploum'tchons di mi-âme* ;

c) *Creûs d'amouûr* ;

M. Louis H. LECOMTE : *Sonète di niut* ;

M. Géo LIBBRECHT : a) *M'n accordéïeon* ;

b) *Les Cloques*.

Cet échange de vues a permis au jury de constater qu'il était d'accord sur un point important : parmi les candidats en présence, il en est deux qui témoignent d'une réelle maîtrise et d'une inspiration originale. Il s'agit de MM. Emile GILLIARD et Géo LIBBRECHT.

Sans méconnaître les mérites du premier, c'est sur le second que le jury a finalement porté ses suffrages.

M. Emile GILLIARD (wallon central).

M. Gilliard est poète, indiscutablement. Son meilleur recueil, *Pâtêrs po tote one sôte di djins*, a été fort apprécié par le jury.

Toutes les ressources du wallon de Moustier-sur-Sambre, dialecte de M. Gilliard, y sont maîtrisées et contribuent à donner à une pensée claire, à une chaude sensibilité, à une belle imagination, du relief et de l'éclat. Le vers, sans s'assujettir totalement aux normes classiques, est toujours

mesuré et coule sans effort. Il transmet au lecteur une poésie aux accents profondément humains. Considérant ces qualités, le jury souhaite voir M. Gilliard persévérer dans la poésie dialectale et serait heureux si des mérites aussi incontestables pouvaient recevoir leur récompense.

M. Géo LIBBRECHT (dialecte tournaisien).

On connaissait le talent de M. Libbrecht, poète de langue française. Ses deux recueils de poèmes dialectaux montrent qu'il est aussi un grand poète en picard de Tournai. Sans archaïsme ni modernisme, avec une richesse et une propriété remarquables de vocabulaire, en une « langue » admirablement maîtrisée, M. Libbrecht peint, évoque, sourit, s'attendrit, et enchante.

Quelle tendresse dans *L'bochu* ou dans *Rakeont' me le !* Quel humour, et combien différent, dans *L'pisseon* et *Lusoteû !*

Les deux livrets de M. Libbrecht feront date dans l'histoire de nos lettres dialectales et le moins étonnant n'est pas de constater que c'est la Picardie hennuyère, terroir depuis longtemps peu fertile en talents patoisants, qui nous révèle aujourd'hui un novateur.

\* \* \*

En conclusion, le jury unanime propose à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale et de la Culture d'attribuer le prix biennal de Littérature wallonne (Poésie, période 1958-1963) à M. Géo LIBBRECHT, pour son recueil intitulé *Les Cloques*.

Le rapporteur,  
P. RUELLE.

## Rapport sur le prix Triennal de Littérature Française (roman — période 1961-1963)

Le prix Triennal de Littérature Française a été attribué à Marie NICOLAI, pour son roman : *L'ombre de l'autre*.

A propos du grand assaut des femmes à la conquête de la littérature et de l'intérêt que suscitérent, ces dernières années, les hautes récompenses remportées par elles, j'ai été tentée de dire quelques mots en guise d'introduction. Que le lecteur de ce rapport veuille m'excuser de n'y avoir pas résisté.

L'humanité a coutume de parler du faible sexe qui pleure et soupire pour rien. « Bien fol est qui s'y fie ».

Aujourd'hui, et avec une fidélité que l'homme ne discutera pas, nous continuons à saluer en lui notre maître.

Il a pour ancêtres Platon et Shakespeare, pour contemporains Einstein et Claudel.

Notre voix s'est élevée à différentes époques, sporadiquement.

Quelques femmes ont écrit des lettres, d'autres des romans sur l'amour : la seule de nos conquêtes. Jeanine Moulin dans son *Antologie de la Poésie Féminine* a le courage de signaler nos compagnes trop oubliées. Depuis trente ans, grâce à une ère nouvelle, (celle de la liberté, le véritable don et peut-être le plus grand que nous firent nos compagnons) le nombre est croissant des écrivains-femmes. Le mot écrivain n'ayant pas trouvé jusqu'ici son féminin, ce sera là peut être un cadeau, que l'Académie Française déposera un jour, en hommage, à nos pieds.

Il est certain que notre sexe, voué depuis des millénaires aux labeurs silencieux, à ses glorieuses et rudes maternités, « a mis, comme dit Wilde, tout son génie dans sa vie ».

Mais ce silence même était peuplé, infiniment.

Si l'homme est constructeur, la femme est par nature, romanesque. Et cela fut si bien et sitôt compris, que le mot : romancière existe depuis fort longtemps. Non point le féminin de peintre, d'écrivain ou de savant, mais *romancière* oui, ce mot existe. Cette femme, si femme parce que mythomane, (menteuse dirait le *vulgus*), imaginative (*capricieuse*), romanesque pour tout dire, quelques méchants lui ont parfois refusé le don d'invention.

Sans comprendre l'âme féminine ils s'exclamaient publiquement : « les romancières ne sont capables d'écrire que leur vie » !

Et l'assistance d'applaudir ; on y distinguait même des femmes qui, pour paraître « dans le vent », approuvaient avec frénésie.

La femme raconte aujourd'hui ce que sa mère et sa grand-mère ont gardé pudiquement dans le silence.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la femme parle !

Et elle parle bien. Quelquefois.

Elle a, en tout cas, pour mérite de révéler aux hommes sa vue à elle des choses.

Il est frappant de constater combien d'écrivains mettent en scène des femmes qui ne nous ressemblent que de loin.

Le portrait que l'homme fait de nous, s'il est flatteur, la femme en nous s'y assimile avec plaisir, et s'il nous caricature, nous voulons y voir une rivale. En réalité, au fond de nous, il faut bien reconnaître que nous en sourions.

Les auteurs peignent les héroïnes telles qu'ils les voudraient, telles qu'ils les aiment ou les haïssent.

Mais quel bouleversement, quel enrichissement pour l'humanité, que notre entrée dans la littérature !

Où il y a dialogue naît la compréhension. Hommes, femmes, ces deux entités qui jouaient depuis des siècles à cache cache, se découvrent. Cette moitié de l'humanité, la mâle, saura enfin ce que pense l'autre, de quoi elle vit, ce qui la trouble, ce qui la tue.

La romancière parle trop d'elle-même ? Eh tant mieux ! Elle en sera d'autant plus vraie.

Elle se cherche ?

Permettons-lui, après une si longue attente, de tâtonner un peu et d'autant qu'elle naît à une époque aussi complexe que la nôtre.

Mais ce qui choque nos juges, est-ce seulement cette impucité qu'ils nous reprochent ?

N'y a-t-il pas abondance et surabondance de ce genre chez les romanciers ?

J'en citerais dix, trente, cent.

N'est-ce pas tout simplement la peur de se voir eux-mêmes à travers le bleu de nos prunelles ?

Je laisse sans réponse cette question, dans le souci qui me tient de rester objective.

Bref, réjouissons-nous largement de la contribution féminine à l'effort international pour la Fraternité, l'Amitié, l'Indulgence.

\* \* \*

Le Jury chargé d'attribuer le Prix Triennal de Littérature Française à un roman paru entre les mois de Janvier 1961 et Décembre 1963 s'est réjoui de le décerner à Marie Nicolai pour son quatrième roman, *L'Ombre de l'Autre*, choisi parmi beaucoup de bons livres publiés les 3 dernières années.



Les membres du Jury, en acceptant leur tâche, renonçaient bien entendre à figurer sur la liste des candidats possibles.

Certains romanciers furent écartés en raison des honneurs plus hauts dont le Jury les aurait jugés dignes : le Grand Prix Quinquennal couronne en effet une œuvre accomplie.

Jean Ray fut retenu. La mort de ce maître incontesté du conte fantastique, survenue pendant la période où nous délibérions, et vint effacer son nom de notre liste.

Le roman de Paul De Bock *Les Chemins de Rome*, reçut les éloges qu'il mérite. Mais Paul De Bock est de ceux qui, dans pareille compétition, porte le handicap d'une ou plusieurs hautes récompenses déjà remportées ; ce fut le cas aussi pour Victor Misrahi, Jean Muno, Charles Bertin. Celui-ci, d'après le règlement, ne pouvait d'ailleurs recevoir le prix, ayant obtenu déjà un grand prix du gouvernement, le Triennal de l'art dramatique.

Il était bien agréable de discuter, bien triste d'avoir à écarter. Gide a dit : « choisir me paraissait non tant élire que rejeter ce que je n'étais pas ». De Thomas Owen à Marianne Pierson et à Edmond Kinds, de Sidonie Basil à Henri Cornelus, bien des oreilles doivent avoir sonné durant cette fin d'été 1964.

Hubert Juin eût été l'un des grands favoris si son jeune âge ne lui eût laissé la possibilité d'obtenir un prix que l'État vient de créer pour les moins de quarante ans, prix accompagné d'une bourse sérieuse permettant au lauréat de se consacrer un an durant et sans soucis, à son œuvre.

Ce jeune auteur nous a donné, outre des essais, quatre beaux romans.

Bien qu'il vive à Paris, Hubert Juin est resté belge d'état et de cœur. Il situe son action romanesque dans l'Ardenne, son pays natal. Or ne sommes-nous pas marqués à jamais par ce que nos yeux d'enfants ont vu, chaque jour, sur le chemin de l'école ?

Le charme de ses livres va jusqu'à l'envoûtement. La présence incessante du lieu, — le génie du lieu — confère aux personnages, au déroulement des dialogues, des faits, un mystère semblable à celui qui nous serre le cœur, lorsque nous nous promenons à la lisière des hautes forêts de sapins, entre les roches couvertes de mousse, les termitières d'aiguilles de pins, et une vallée austère où, d'un village gris et ardoisé, monte une odeur de feu de bois.

Hubert Juin écrit dans un style que le jury a particulièrement apprécié : simplicité, clarté, poésie. Les dialogues, où il excelle, sont vifs et vrais. Nous attendons d'Hubert Juin un grand roman de cette veine, qu'il réaliserait dans les conditions que nous lui souhaitons.

Marie Nicolaï a obtenu le Prix Triennal à l'unanimité des voix. Ce fut donc un débat heureux, une conclusion qui eut l'agrément de tous.

Le besoin de s'exprimer, prit très jeune Marie Nicolaï. En embrassant la carrière de comédienne, elle crut y trouver la plénitude, mais sa vocation de romancière l'emporta et elle s'y donna entièrement.

Quatre romans ont vu le jour, *Samarinas, Où Reposer la Tête, Les Variations* et *L'Ombre de l'Autre* qui vient d'être couronné.

Marie Nicolaï écrit comme elle parle, comme elle sourit, avec une spontanéité toute d'humour qui la rend assez unique en son genre.

Le sujet de *L'Ombre de l'autre* est lui-même très particulier. Andrée et Christophe sont sœur et frère jumeaux. Leur père vient de mourir et après l'enterrement, ils se retrouvent seuls dans la grande maison familiale :

« Les croque-morts avaient repoussé les meubles, baissé les volets, raccourci le salon avec des tentures à calices et à lys comme on en met sur le dos des chevaux. Le salon en perdait ses dimensions, ses épaisseurs faites pour un grand train de vie. Je ne pus m'empêcher de suivre des yeux la trajectoire que venait d'effectuer mon père dans sa chemise de gala.

Il ne faudrait pas tant de silence et de vide, après tant de rumeurs, pleurnicheries, cousinages, salives de parentaille séchant aux joues et dont en essuie furtivement l'empois. La mort avait amené des gens ; ils étaient repartis avec elle ».

Entre eux, une complicité presque passionnelle.

Marie Nicolaï nous la rend très bien, cette compréhension qui va au-delà du langage. Leur va et vient dans la maison, leur désœuvrement, tout est chargé de lourdeur, d'affection, de trouble.

« Depuis le matin, mon jumeau avait son air hanté ».

Et ailleurs :

« Je glissai dans un fauteuil, tout en pensant à ma vie passée, si tant est que l'enfance et l'adolescence en tiennent lieu, si tant est qu'une jumelle ait sa vie propre, car il me semblait bien que celle de Christophe débordât sur la mienne au point de l'anéantir ».

Quand Andrée parle de leur petite enfance, Marie Nicolaï trouve encore une fois des mots émouvants et drôles tout ensemble :

« La plupart des gens arrivent tout seuls dans la vie ; moi j'ai vu double, tout de suite. J'avais quatre bras et quatre jambes ».

Plus loin avec une sensibilité si juste :

« Nous marchâmes ensemble, balbutiâmes, et il me souvient que nous avions un vocabulaire particulier, une espèce de charabia bien à

nous, incompréhensible, à l'aide duquel nous nous comprenions parfaitement, et qui mettait notre entourage en fuite. Nous étions seuls de partout. Seuls encore quand nous commençâmes à lire, enrhumés au même livre, nous servant d'un seul mouchoir, mordant à la même pomme, assis sur le même siège».

La sœur se sent si étroitement liée à Christophe qu'elle avoue :

« Je n'étais pas loin de croire que je n'existais que pour aider mon jumeau à vivre. Que sans moi, il n'eût pu se diriger nulle part».

Christophe se drogue à l'éther, aime à philosopher, se permet quelques prétentions intellectuelles qui déteignent sur sa jumelle, admirative.

A deux, ils errent dans la grande habitation qu'ils peuplent de leur rêves et de leurs conversations sans fin.

La poésie des choses, Marie Nicolaï la possède :

« Nous avançâmes dans la maison, tombâmes dans le jardin, ou plutôt le jardin se détacha de son éternité pour nous tenir compagnie, et ainsi, de chose immobile, pétrifiée, devint grande, suffoquante, moment présent où rien n'est superflu, que l'on savoure en été, dont on se souvient en hiver, par des soirées grises. L'herbe des pelouses était de vieille barbe, nous nous y roulâmes, et ce fut comme si nous n'avions pas grandi. Là-haut, du ciel vague revenait un peu de vent qui sentait la terre, la sécheresse, l'insecte, l'enfance, la tranquillité et même le bonheur. Cette herbe sur laquelle mes lessives s'humanisaient, accueillait les mouches peureuses... C'était une pelouse heureuse sans le savoir, comme un enfant ou un animal. Elle avait subi les jardiniers, des tables de bridge, des transats garnis de femmes ornées, bu et reçu des fonds de verre, de tasse, les miettes, parée, fleurie, domestiquée, mais prête à retourner à sa brousse natale, à s'offrir, à s'étirer vers la lumière, chevelure épars. Moi aussi, je l'aimais. Seulement Christophe en faisait toute une théorie alors qu'il y mettait rarement les pieds, parce qu'il ne savait guère éprouver les choses simplement si longtemps. Il joua un peu avec moi, ma tresse, une herbe aux lèvres, puis se redressa, soupira, fatigué par l'éther, commença une promenade, et je le suivis comme si mon destin n'eût été que de le suivre».

Pour subvenir à leur existence paresseuse, Andrée décide de louer la plus grande partie de l'habitation.

Elle assiste à l'arrivée des meubles de leurs nouvelles locataires.

« L'exode et le déménagement divertissent les sots».

La locataire a une fille Solange qui vient quelque temps troubler l'eau de l'équivoque fraternité.

Un voyage en Italie, avec Solange, un retour plein de découvertes, font comprendre à Andrée le comportement étrange de son frère, et met à jour son propre problème — tout aboutira à un départ de l'un d'eux, peut-être... ?

En fait, on n'y croit pas trop, à ce départ. Comment deux êtres si semblables et si liés, pourraient-ils se séparer sans en mourir ?

Le sujet du roman en soi était une gageure — sujet difficile, tout en nuances, en flux et reflux intérieurs, chargé de tabous et de sous-entendus.

Mais la franchise et l'objectivité sont gagnants en littérature.

Marie Nicolai va jusqu'au fond des êtres, ne craint pas de fouiller leurs âmes sans complaisance. Sans complaisance, mais avec amour et l'amour sauve tout.

La rapidité de son écriture est si évidente, que nous y voyons à chaque ligne l'impulsion intérieure.

C'est là une qualité rare et qui a forcé l'unanimité du jury. Sans hésitation, il a reconnu en Marie Nicolai un tempérament de romancière.

J'aime les romans qui se lisent sans effort. Et les siens amusent, intéressent, mais j'aime aussi qu'à chaque page, on soit arrêté par des phrases rondes et lumineuses qu'on se redit, l'eau à la bouche. Voyons plutôt celle-ci :

« Beaucoup de gens vivent et meurent sans être allés à leurs limites ».

Et aussi :

« La prière a ses géométries, ses précipices, ses vols d'oiseaux ; nous y retrouvons le mystérieux instinct de la durée ».

La sensibilité aigüe de Marie Nicolai s'allie à la sincérité pour nous donner des traits droits comme des lances qui luisent au soleil.

Sans faire de la psychanalyse une doctrine, sans expliquer le pourquoi des comportements, elle ressent ses personnages et les conduit d'instinct, vers leur destin.

Cruauté et douceur : femme, quoi ! Mais surtout, ses romans nous acheminent de phrases en phrases, en un style clair et allusif, dans des sentiers inattendus où le lecteur aime à s'arrêter pour rêver.

Elle sait faire rêver, car elle ne dit pas tout. Elle s'empare des mots, jongle un moment, puis s'immobilise dans un silence déroutant.

Rien d'appliqué, de scolaire, de conventionnel.

Ceux qui recherchent exclusivement la perfection d'une écriture longuement élaborée seront déçus.

La modestie de Marie Nicolai, son humilité en face du métier a frappé le jury. Il est certain qu'un jeune auteur de talent, comme notre lauréate,

chez qui se bousculent à la fois le besoin d'écrire et la richesse d'un monde intérieur, ne manquera pas un jour de se surpasser.

Ce qui caractérise Marie Nicolai serait peut-être le mélange d'espièglerie et de capacité de souffrance cachée.

En tablant sur elle, le jury a exprimé publiquement sa confiance en un écrivain qui possède un sang fort.

Ce jury était présidé par M. Jean Remiche, administrateur général des Affaires culturelles, assisté de M. Roger Bodart, conseiller littéraire ; il avait comme membres délibérants MM. Franz Hellens, Marcel Thiry, Robert Vivier, ainsi que la secrétaire soussignée, chargée du rapport.

Maud FRÈRE.

# Chronique

---

## Séances de l'Académie

A la séance mensuelle du 9 janvier 1965, M. Robert Vivier, directeur sortant d'exercice, a transmis ses pouvoirs à M. Maurice Piron. Celui-ci a rendu hommage à son prédécesseur, dont il fut l'élève avant de devenir le confrère à l'Académie et l'ami.

Pour succéder à Louis Dumont-Wilden, le baron Jo van der Elst a été élu membre de la section de littérature.

L'Académie a entendu une communication de M. Maurice Piron sur « le sens de *Wallons* dans Shakespeare ». Elle a décerné le prix Malpertuis à M. Roger Brucher pour son recueil de poèmes : *Chair de l'hiver*. Elle a attribué des subventions du Fonds National de la Littérature à un manuscrit de poèmes et à plusieurs revues.

Le 13 février, l'Académie a pris possession de différentes séries de documents iconographiques, lettres, manuscrits et volumes qui lui ont été remises en dons, notamment par M. Noël Ruet et par M<sup>me</sup> Meurice-Gilkin, fille du poète. Elle a entendu une communication de M. Robert Goffin sur « les premiers essaimages des Wallons ». Elle a fixé les sujets du concours pour 1968 <sup>(1)</sup>.

Le 13 mars, M<sup>me</sup> la duchesse de La Rochefoucauld a fait une communication sur « la poésie politique ». M. Carlo Bronne a exposé les éléments du projet de loi sur le dépôt légal. L'Académie a attribué des subventions du Fonds National de la Littérature comme aide à l'édition de manuscrits.

## Concours de l'Académie

En sa séance du 13 février, l'Académie a adopté les sujets suivants pour le Concours de 1968 : la section de littérature demande « une histoire des théories dramatiques en France et en Belgique, de 1880 à 1920 » ; la section de philologie demande « une étude sur la vie traditionnelle reflétée dans le parler d'une localité ou d'une région de la Belgique romane ».

---

(1) Voir ci-dessous.

Rappelons que pour 1966, la section de littérature demande « un essai concernant le merveilleux dans la littérature contemporaine » ; la section de philologie, « une étude sur le rayonnement d'Edgar Poe en Belgique ».

Pour 1967, la section de littérature demande « d'étudier l'influence de Walt Whitman sur la littérature française de Belgique » ; la section de philologie, « une étude sur les revues symbolistes en Belgique ».

Les manuscrits présentés devront parvenir au secrétariat de l'Académie avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du Concours. Les auteurs étrangers sont admis à concourir. Le prix du Concours est de 30.000 francs. L'Académie dispose du droit de publier le manuscrit dans sa collection de mémoires couronnés.

## Distinctions et hommages

M<sup>me</sup> Suzanne Lilar, MM. Albert Ayguesparse et Joseph Hanse ont reçu la plaque de grand officier de l'Ordre de la Couronne.

M. Marcel Thiry a été fait officier de la Légion d'honneur.

Le grand prix littéraire de la province de Liège, destiné cette année à un essayiste, a été décerné à M. Fernand Desonay pour l'ensemble de son œuvre.

A Paris, M. Carlo Bronne s'est vu attribuer le grand prix *Historia* pour son livre sur *Albert 1<sup>er</sup>, le roi sans terre*. Le jury, que présidait S. M. la reine Marie-José, était composé de MM. Jérôme Carcopino, André Chamson, Jacques Chastenet, Daniel-Rops, André François-Poncet, Pierre Gaxotte, le duc de Levis-Mirepoix et André Maurois, de l'Académie française ; Julien Cain et Victor Tapié, de l'Institut ; André Castelot, Maurice Dumoncel, Philippe Erlanger et Christian Melchior-Bonnet.

A l'occasion de son éméritat comme professeur à l'Université de Liège, M. Robert Vivier a reçu, le 15 février, en la salle académique de cette Université, l'hommage de ses pairs et de ses élèves, auquel l'Académie s'est associée. Une anthologie de ses poèmes, une anthologie de ses proses et un recueil d'études consacrées à son œuvre et à sa physionomie humaine lui ont été remis.

# TABLE DES MATIÈRES

TOME XLII — ANNÉE 1964

## Séance publique

<i>Hommage au Prince de Ligne, au 150<sup>e</sup> anniversaire de sa mort</i> (5 décembre 1964)	
Discours de M. Marcel Thiry . . . . .	131
Discours de M. Jacques Chastenet, au nom de l'Académie française . . . . .	144
Discours de M. Henri Janne, Ministre de l'Éducation nationale . . . . .	155

## Hommage

Henri DAVIGNON . . . . .	81
--------------------------	----

## Communications et articles

<i>Note sur les médecins et la médecine dans le théâtre de Molière</i> (Communication de M. Robert Vivier, à la séance du 14 mars 1964)	7
<i>Shakespeare, l'homme qui n'a pas d'âge</i> (Communication de M. Georges Sion, à la séance du 13 juin 1964) . . . . .	83
<i>Littérature, nation et langue</i> (Communication de M. Joseph Hanse, à la séance du 19 septembre 1964) . . . . .	93
<i>Tradition et modernité</i> (Communication de M. Carlo Bronne, à la séance mensuelle du 14 novembre 1964) . . . . .	169
« Chevaleresque ». <i>La transmission de ce mot. Étude de ses valeurs d'emploi</i> (Communication de M. Robert-Léon Wagner, à la séance mensuelle du 12 décembre 1964) . . . . .	209
<i>Deux livres sur Saint-John Perse</i> , par M <sup>me</sup> Emilie Noulet . . . . .	29
<i>La Chanson dans la pièce</i> , par M <sup>me</sup> Marie Delcourt . . . . .	47
<i>Situation du Prince de Ligne</i> , par M <sup>me</sup> Sophie Deroisin . . . . .	115
<i>Note sur le sens de « wallon » dans Shakespeare</i> , par M. Maurice Piron	177
<i>Charles Van Lerberghe et le procès Zola</i> , par M. Robert Galand . . . . .	187



---

**Rapports**

Rapport sur les prix académiques de 1964 . . . . .	161
Rapport sur le Concours scolaire, par M. Edmond Vandercammen	165
Palmarès du Concours scolaire . . . . .	167

**Chronique**

Séances mensuelles de l'Académie . . . . .	71, 121, 237
Une démission . . . . .	72
A propos de la Quinzaine du Bon Langage . . . . .	73
Sur le monostique . . . . .	74
A propos d'une correspondance d'Henri Davignon . . . . .	122
En l'honneur de Franz Hellens . . . . .	238
Sur Henri Davignon . . . . .	241
Sur un livre de Julien Green . . . . .	244
Distinctions et hommages . . . . .	76, 122, 248
Hors de Belgique . . . . .	76, 122, 248

## OUVRAGES PUBLIÉS

PAR

l'Académie royale de Langue et de Littérature françaises

---

ACADÉMIE. — <i>Table Générale des Matières du Bulletin de l'Académie. Années 1922 à 1959.</i> 1 brochure in-8° de 78 p. — 1960 . . . . .	35 fr.
ACADÉMIE. — <i>Le centenaire d'Émile Verhaeren.</i> Discours, textes et documents (Luc Hommel, Léo Collard, duchesse de La Rochefoucauld, Maurice Garçon, Raymond Queneau, Henri de Ziegler, Diego Valeri, Maurice Gilliams, Pierre Nothomb, Lucien Christophe, Henri Liebrecht, Alex Pasquier, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, René Fauchois, J.M. Culot) 1 vol. in-8° de 89 p. — 1956 . . . . .	100 —
ACADÉMIE. — <i>Le centenaire de Maurice Maeterlinck.</i> Discours, études et documents (Carlo Bronne, Victor Larock, duchesse de La Rochefoucauld, Robert Vivier, Jean Cocteau, Jean Rostand, Georges Sion, Joseph Hanse, Henri Davignon, Gustave Vanwelkenhuyzen, Raymond Poulliart, Fernand Desonay). 1 vol. in-8° de 314 p. — 1964 . . . . .	220 —
ANGELET Christian. — <i>La poésie de Tristan Corbière.</i> 1 vol. in-8° de 145 p. — 1961 . . . . .	100 —
BAYOT, Alphonse. — <i>Le Poème moral. Traité de vie chrétienne écrit dans la région wallonne vers l'an 1200.</i> 1 vol. in-8° de 300 p. — 1929 . . . . .	250 —
BERVOETS Marguerite. — <i>Œuvres d'André Fontainas.</i> 1 vol. in-8° de 238 p. — 1949 . . . . .	160 —
BODSON-THOMAS Annie. — <i>L'Esthétique de Georges Rodenbach.</i> 1 vol. 14 × 20 de 208 p. — 1942 . . . . .	125 —
BOUMAL Louis. — <i>Œuvres</i> (publiées par Lucien Christophe et Marcel Paquot). Réédition, 1 vol. 14 × 20 de 211 p. — 1939 . . . . .	100 —
BRONKART Marthe. — <i>Études philologiques sur la langue, le vocabulaire et le style du chroniqueur Jean de Haynin.</i> 1 vol. in-8° de 306 p. — 1933 . . . . .	175 —
BUCHOLE Rosa. — <i>L'Évolution poétique de Robert Desnos.</i> 1 vol. 14 × 20 de 328 p. — 1956 . . . . .	175 —
CHAINAYE Hector. — <i>L'Ame des choses.</i> Réédition 1 vol. 14 × 20 de 189 p. — 1935 . . . . .	115 —
CHAMPAGNE Paul. — <i>Nouvel essai sur Octave Pirmez. I. Sa vie.</i> 1 vol. 14 × 20 de 204 p. — 1952 . . . . .	125 —
CHARLIER Gustave. — <i>Le Mouvement romantique en Belgique. (1815-1850). I. La Bataille romantique.</i> 1 vol. in-8° de 423 p. — 1931 . . . . .	275 —

CHARLIER Gustave. — <i>Le Mouvement romantique en Belgique. (1815-1850) II. Vers un Romantisme national.</i> 1 vol. in-8° de 546 p. — 1948 . . . . .	275 —
CHARLIER Gustave. — <i>La Trage-Comédie Pastoralle (1594)</i> 1 vol. in-8° de 116 p. — 1959 . . . . .	125 —
CHRISTOPHE Lucien. — <i>Albert Giraud. Son œuvre et son temps.</i> 1 vol. 14 × 20 de 142 p. — 1960 . . . . .	90 —
COMPÈRE Gaston. — <i>Le Théâtre de Maurice Maeterlinck.</i> 1 vol. in-8° de 270 p. — 1955 . . . . .	160 —
CULOT Jean-Marie. — <i>Bibliographie des Écrivains Français de Belgique (1881-1950).</i> 1 vol. in-8° de 304 p. — 1954 . . . . .	160 —
CULOT Jean-Marie. — <i>Bibliographie d'Émile Verhaeren.</i> 1 vol. in-8° de 156 p. — 1958 . . . . .	140 —
DAVIGNON Henri. — <i>Charles Van Lerberghe et ses amis.</i> 1 vol. in-8° de 184 p. — 1952 . . . . .	140 —
DAVIGNON Henri. — <i>L'Amitié de Max Elskamp et d'Albert Mockel (Lettres inédites).</i> 1 vol. 14 × 20 de 76 p. — 1955 . . . . .	70 —
DAVIGNON Henri. — <i>De la Princesse de Clèves à Thérèse Desqueyroux.</i> 1 vol. 14 × 20 de 237 p. — 1963 . . . . .	115 —
DEFRENNE Madeleine. — <i>Odilon-Jean Périer.</i> 1 vol. in-8° de 468 p. — 1957 . . . . .	250 —
DELBUILLE Maurice. — <i>Sur la Genèse de la Chanson de Roland.</i> 1 vol. in-8° de 178 p. — 1954 . . . . .	140 —
DE REUL Xavier. — <i>Le roman d'un géologue.</i> Réédition (Préface de Gustave Charlier et introduction de Marie Gevers). 1 vol. 14 × 20 de 292 p. — 1958	160 —
DESONAY Fernand. — <i>Ronsard poète de l'amour. I. Cassandre.</i> 1 vol. in-8° de de 282 p. — Réimpression, 1965 . . . . .	185 —
DESONAY Fernand. — <i>Ronsard poète de l'amour. II. De Marie à Genève.</i> 1 vol. in-8° de 317 p. — Réimpression, 1965 . . . . .	200 —
DESONAY Fernand. — <i>Ronsard poète de l'amour. III. Du poète de cour au chanfre d'Hélène.</i> 1 vol. in-8° de 415 p. — 1959 . . . . .	220 —
DE SPRIMONT Charles. — <i>La Rose et l'Épée.</i> Réédition. 1 vol. 14 × 20 de 126 p. — 1936 . . . . .	100 —
DONEUX Guy. — <i>Maurice Maeterlinck. Une poésie - Une sagesse - Un homme.</i> 1 vol. in-8° de 242 p. — 1961 . . . . .	140 —
DOUTREPONT Georges. — <i>Les Proscrits du Coup d'État du 2 décembre 1851 en Belgique.</i> 1 vol. in-8° de 169 p. — 1938 . . . . .	100 —
DUBOIS Jacques. — <i>Les Romanciers français de l'Instantané au XIX<sup>e</sup> siècle.</i> 1 vol. in-8° de 221 p. — 1963 . . . . .	140 —
ÉTIENNE Servais. — <i>Les Sources de « Burg-Jargal ».</i> 1 vol. in-8° de 159 p. — 1923 . . . . .	100 —
FRANÇOIS Simone. — <i>Le Dandysme et Marcel Proust (De Brummel au Baron de Charlus).</i> 1 vol. in-8° de 115 p. — 1956 . . . . .	125 —
GILLIS Anne-Marie. — <i>Edmond Breuché de la Croix.</i> 1 vol. 14 × 20 de 170 p. — 1957 . . . . .	115 —

GILSOUL Robert — <i>La Théorie de l'Art pour l'Art chez les écrivains belges de 1830 à nos jours</i> . 1 vol. in-8° de 418 p. — 1936 . . . . .	225 —
GILSOUL Robert. — <i>Les influences anglo-saxonnes sur les Lettres françaises de Belgique de 1850 à 1880</i> . 1 vol. in-8° de 342 p. — 1953 . . . . .	220 —
GIRAUD Albert. — <i>Critique littéraire</i> . Réédition. 1 vol. 14 × 20 de 187 p. — 1951 . . . . .	115 —
GUIETTE Robert. — <i>Max Elskamp et Jean de Bosschère. Correspondance</i> . 1 vol. 14 × 20 de 64 p. — 1963 . . . . .	60 —
R. P. GUILLAUME. — <i>La poésie de Van Lerberghe. Essai d'exégèse intégrale</i> . 1 vol. in-8° de 247 p. — 1962 . . . . .	135 —
GUILLAUME Jean S.J. — <i>Essai sur la valeur exégétique du substantif dans les « Entrevisions » et « La Chanson d'Ève » de Van Lerberghe</i> . 1 vol. in-8° de 303 p. — 1956 . . . . .	175 —
GUILLAUME Jean S.J. — <i>Le mot-thème dans l'exégèse de Van Lerberghe</i> . 1 vol. in-8° de 108 p. — 1959 . . . . .	100 —
HANSE Joseph. — <i>Charles de Coster</i> . 1 vol. in-8° de 383 p. — 1928 . . . . .	110 —
HAUST Jean. — <i>Médecinaire Liégeois du XIII<sup>e</sup> siècle et Médecinaire Namurois du XIV<sup>e</sup> (manuscrits 815 à 2.700 de Darmstadt)</i> . 1 vol. in-8° de 215 p. — 1941 . . . . .	130 —
HEUSY Paul. — <i>Un coin de la Vie de misère</i> . Réédition. 1 vol. 14 × 20 de 167 p. — 1942 . . . . .	115 —
HOUSSA Nicole. — <i>Le souci de l'expression chez Colette</i> . 1 vol. 14 × 20 de 236 p. — 1958 . . . . .	135 —
« <i>La Jeune Belgique</i> » (et « <i>La Jeune revue littéraire</i> »). <i>Tables générales des matières</i> , par Charles Lequeux (Introduction par Joseph Hanse). 1 vol. in-8° de 150 p. — 1964 . . . . .	100 —
LEJEUNE Rita. — <i>Renaut de Beaujeu. Le lai d'Ignaure ou Lai du prisonnier</i> . 1 vol. in-8° de 74 p. — 1938 . . . . .	80 —
LEMONNIER Camille. — <i>Paysages de Belgique</i> . Réédition. Choix de pages. Préface par Gustave Charlier. 1 vol. 14 × 20 de 135 p. — 1945 . . . . .	100 —
MAES Pierre. — <i>Georges Rodenbach (1855-1898)</i> . Ouvrage couronné par l'Académie Française. 1 vol. 14 × 20 de 352 p. — 1952 . . . . .	175 —
MARET François. — <i>Il y avait une fois</i> . 1 vol. 14 × 20 de 116 p. — 1943 . . . . .	80 —
MICHEL Louis. — <i>Les légendes épiques carolingiennes dans l'œuvre de Jean d'Outremeuse</i> . 1 vol. in-8° de 432 p. — 1935 . . . . .	220 —
NOULET Émilie. — <i>Le premier visage de Rimbaud</i> . 1 vol. 14 × 20 de 324 pages — 1953 . . . . .	185 —
OTTEN Michel. — <i>Albert Mockel. Esthétique du Symbolisme</i> . 1 vol. in-8° de 256 p. — 1962 . . . . .	150 —
PAQUOT Marcel. — <i>Les Étrangers dans les divertissements de la Cour, de Beaujoyeux à Molière</i> . 1 vol. in-8° de 224 p. . . . .	135 —
PICARD Edmond. — <i>L'Amiral</i> . Réédition. 1 vol. 14 × 20 de 95 p. — 1939 . . . . .	80 —
PIRMEZ Octave. — <i>Jours de Solitude</i> . Réédition. 1 vol. 14 × 20 de 351 pages — 1932 . . . . .	115 —

POHL Jacques. — <i>Témoignages sur la syntaxe du verbe dans quelques parlers français de Belgique</i> . — 1 vol. in-8° de 248 p. — 1962 . . . . .	145 —
REICHERT Madeleine. — <i>Les sources allemandes des œuvres poétiques d'André Van Hasselt</i> . 1 vol. in-8° de 248 p. — 1933 . . . . .	140 —
REIDER Paul. — <i>Mademoiselle Vallantin</i> . Réédition. (Introduction par Gustave Vanwelkenhuyzen). 1 vol. 14 × 20 de 216 p. — 1959 . . . . .	115 —
REMACLE Louis. — <i>Le parler de la Gleize</i> . 1 vol. in-8° de 355 p. — 1937 . . . . .	175 —
REMACLE Madeleine. — <i>L'élément poétique dans « A la recherche du Temps perdu » de Marcel Proust</i> . 1 vol. in-8° de 213 p. — 1954 . . . . .	160 —
ROBIN Eugène. — <i>Impressions littéraires</i> (Introduction par Gustave Charlier) 1 vol. 14 × 20 de 212 p. — 1957 . . . . .	115 —
RUELLE Pierre. — <i>Le vocabulaire professionnel du houilleur borain</i> . 1 vol. in-8° de 200 p. — 1953 . . . . .	175 —
SCHAEFFER Pierre-Jean. — <i>Jules Destrée</i> . Essai biographique. 1 vol. in-8° de 420 p. — 1962 . . . . .	250 —
SEVERIN Fernand. — <i>Lettres à un jeune poète</i> , publiées et commentées par Léon Kochnitzky. 1 vol. 14 × 20 de 132 p. — 1960 . . . . .	100 —
SOREIL Arsène. — <i>Introduction à l'histoire de l'Esthétique française</i> (nouvelle édition revue). 1 vol. in-8° de 152 p. — 1955 . . . . .	120 —
SOSSET L. L. — <i>Introduction à l'œuvre de Charles De Coster</i> . 1 vol. in-8° de 200 p. — 1937 . . . . .	100 —
THOMAS Paul-Lucien. — <i>Le Vers moderne</i> . 1 vol. in-8° de 247 p. — 1943 . . . . .	185 —
VANDRUNNEN James. — <i>En pays wallon</i> . Réédition. 1 vol. 14 × 20 de 241 p. — 1935 . . . . .	100 —
VANWELKENHUYZEN Gustave. — <i>L'influence du naturalisme français en Belgique</i> . 1 vol. in-8° de 339 p. — 1930 . . . . .	220 —
VANWELKENHUYZEN Gustave. — <i>Histoire d'un livre : « Un mâle », de Camille Lemonnier</i> . 1 vol. 14 × 20 de 162 p. — 1961 . . . . .	115 —
VERMEULEN François. — <i>Edmond Picard et le réveil des Lettres belges (1881-1898)</i> . 1 vol. in-8° de 100 p. — 1935 . . . . .	90 —
VIVIER Robert. — <i>L'originalité de Baudelaire</i> (réimpression revue par l'auteur, suivie d'une note). 1 vol. in-8° de 296 p. — 1965 . . . . .	185 —
VIVIER Robert. — <i>Et la poésie fut langage</i> . 1 vol. 14 × 20 de 232 p. — 1954 . . . . .	160 —
VIVIER Robert. — <i>Traditore</i> . 1 vol. in-8° de 285 p. — 1960 . . . . .	175 —
« LA WALLONIE ». — <i>Table générale des matières</i> (juin 1886 à décembre 1892) par Ch. LEQUEUX). — 1 vol. in-8° de 44 p. 1961 . . . . .	60 —
WARNANT LÉON. — <i>La Culture en Hesbaye liégeoise</i> . 1 vol. in-8 de 255 p. — 1949 . . . . .	185 —
WILLAIME Élie. — <i>Fernand Severin — Le poète et son Art</i> . 1 vol. 14 × 20 de 212 p. — 1941 . . . . .	110 —

*En outre, la plupart des communications et articles publiés dans ce Bulletin depuis sa création existent en tirés à part. Le présent tarif annule les précédents.*

**PRIX : 30 Frs.**